

FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise)  
de droit français

FIA relevant de la  
Directive 2011/61/UE

# ES OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE

## Rapport annuel au 29 septembre 2023

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**  
Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**  
Teneur de Comptes Conservateur de Parts : **NATIXIS INTEREPARGNE AMUNDI ESR**  
Gestion comptable : **SOCIETE GENERALE**  
Commissaire aux comptes : **KPMG Audit**



**Ofi invest Asset Management**

Siège social : 22 Rue Vernier – 75017 Paris  
Société Anonyme à Conseil d'Administration  
au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 335 133 229

**ofi invest**  
Asset Management

## CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

En application des dispositions des articles L. 214-24-35 et L. 214-164 du Code monétaire et financier, il est constitué à l'initiative de la société de gestion :

### Ofi Invest Asset Management

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71.957.490 euros

Siège social : 22 rue Vernier - 75017 Paris, France

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 384 940 342.

Ci-après dénommée la « Société de gestion »,

Un Fonds Commun de Placement d'Entreprise multi-entreprises, ci-après dénommé le « Fonds » ou le « FCPE », pour l'application :

- De divers accords de participation ;
- De divers plans d'épargne entreprise, plans d'épargne de groupe, plans d'épargne pour la retraite collectifs d'entreprise, plans d'épargne pour la retraite collective de groupe, plans d'épargne inter-entreprises, plans d'épargne pour la retraite collectifs inter-entreprises ;

Dans le cadre des dispositions de la partie III du Livre III du Code du travail.

L'ensemble des sociétés adhérentes est ci-après dénommé l'« Entreprise ».

Ne peuvent adhérer au présent FCPE que les salariés (et anciens salariés, le cas échéant) de l'Entreprise ou d'une entreprise qui lui est liée, au sens de l'article L.3344-1 du Code du travail et conformément aux dispositions de l'article 11 du présent règlement du FCPE.

### Dénomination

Le FCPE a pour dénomination : ES Ofi Invest Dynamique Monde

### Objet

Le FCPE a pour objet la constitution d'un portefeuille d'instruments financiers conforme à l'orientation définie à l'article 3 ci-après. A cette fin, le FCPE ne peut recevoir que les sommes :

- Attribuées aux salariés de l'Entreprise au titre de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise ;
- Versées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise, plan d'épargne groupe, plan d'épargne pour la retraite collective d'entreprise, plan d'épargne pour la retraite collectif groupe, plan d'épargne inter-entreprises, plan d'épargne pour la retraite collectif inter-entreprises y compris l'intéressement ;
- Provenant du transfert d'actifs à partir d'autres FCPE ;
- Gérées jusque-là en comptes courants bloqués, pour la période d'indisponibilité restant à courir, dès lors que les accords précités le prévoient ;
- Gérées jusque-là en comptes courants bloqués et devenues disponibles en application des articles L.3323-2, L.3323-3 et D. 3324-34 du Code du travail.

## Objectif de gestion

Le FCPE est un nourricier de l'OPCVM Maître Ofi Invest Dynamique Monde M. Son objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM Maître, c'est-à-dire : « en investissant de manière active et discrétionnaire sur différentes classes d'actifs (actions, obligations), de réaliser sur la durée de placement recommandée de 8 ans, une performance supérieure à l'indice composite 40% EURO STOXX®, 40% MSCI World Ex EMU et 20% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return Index Value Unhedged EUR. La gestion du FCP favorisera les marchés actions par rapport aux marchés de taux. ».

Sa performance pourra être inférieure à celle de l'OPCVM Maître du fait de ses frais de gestion financière propres.

## Indicateur de référence

Le type de gestion du FCPE nourricier s'apprécie au travers de celui de son OPCVM maître.

Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCP ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent.

Toutefois à titre indicatif, la performance du FCP pourra être comparée à postériori à celle de l'indice composite suivant :

- 40% EURO STOXX® (cours de clôture - dividendes réinvestis) : cet indice actions est composé des principales capitalisations de la zone Euro, libellées en euro, présentes dans l'indice STOXX® Europe 600. Il est calculé et publié par STOXX Limited ;
- 40% de MSCI World Ex EMU (cours de clôture - dividendes réinvestis) : cet indice est un indice action constitué des actions de grandes capitalisations des pays développés hors celle de la zone euro, libellé en euro. Il est calculé quotidiennement et publié par MSCI Limited ;
- 20% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return Index Value Unhedged EUR (cours de clôture - dividendes réinvestis) : cet indice est un indice obligataire composé des emprunts gouvernementaux et non gouvernementaux, libellé en euro, à taux fixe, dont l'émetteur bénéficie d'une notation : catégorie investissement. Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg Barclays Capital.

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

## Stratégie d'investissement

### Stratégie utilisée :

Le FCPE, qui est un fonds nourricier, est investi entre 85% et 100% de son actif net en parts de l'OPCVM Maître Ofi Invest Dynamique Monde M. Le reste du portefeuille pourra être investi en liquidités dans la limite de 10% de son actif net. Sa stratégie de gestion sera identique à celle de l'OPCVM Maître, c'est-à-dire :

*La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.*

*Le portefeuille pourra être exposé :*

- *Entre 0% et 100% de l'actif net aux actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de sociétés français ou étrangers ;*
- *Entre 0% et 100% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire.*

L'exposition aux marchés d'actions et aux marchés d'instruments monétaires pourra être réalisée au moyen d'instruments dérivés et intégrant des dérivés.

Le FCP pourra investir entre 20% et 50% de l'actif net en parts et actions d'OPC.

L'allocation d'actifs sera libre et visera à obtenir une évolution de la performance aussi régulière que possible. Le gestionnaire pourra donc librement surpondérer, en fonction de son anticipation, l'une ou l'autre des catégories.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

Poche « actions » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- En fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gérant surpondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent les indices inclus dans l'indicateur de référence ;
- Puis les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Poche « taux » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- Sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres.

S'agissant des OPC, ils seront sélectionnés en fonction de leur compatibilité avec l'indicateur de référence, de la connaissance du profil de risque et du processus de gestion et de la qualité de la relation avec le gestionnaire.

La sensibilité du portefeuille du FCP sera comprise entre 0 et +8.

Le FCP est exposé à un risque de change dans la limite de 100% de l'actif net.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, le Fonds est dit « Article 6 » au sens du Règlement SFDR. Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

**Les actifs hors dérivés intégrés :**

**❖ Actions et titres donnant accès au capital :**

Le FCP pourra être investi entre 0% et 100% de l'actif net en actions et titres donnant directement ou indirectement accès au capital et aux droits de vote de sociétés.

*Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions et de titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou au droit de vote de sociétés, est de 80% de l'actif net.*

*Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.*

*Les titres détenus pourront relever de tous les secteurs économiques et pourront concerner des titres de sociétés de moyennes et grandes capitalisations.*

*Le FCP interviendra sur toutes les zones géographiques, y compris les pays émergents dans la limite de 50% de l'actif net.*

*Les titres détenus seront libellés en toutes devises.*

**❖ Titres de créance et instruments du marché monétaire :**

*Le FCP pourra être investi entre 0% et 100% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire.*

*Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et d'instruments du marché monétaire est de 20% de l'actif net.*

*Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.*

*La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :*

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

*Les titres sélectionnés pourront relever de toutes zones géographiques, y compris des pays émergents. Ils relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé.*

*Ces titres seront libellés en euro ou dans une devise autre que l'euro dans la limite de 10% de l'actif net. Ils relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).*

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des actionnaires et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

#### ❖ **Actions et parts d'OPC**

Le portefeuille pourra investir entre 20% et 50% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

|  | Investissement autorisé au niveau de l'OPC |
|--|--|
| OPCVM de droit français ou étranger                | 50%  |
| FIA de droit français*                             | 30%  |
| FIA européens ou fonds d'investissement étrangers* | 30%  |
| Fonds d'investissement étrangers                   | N/A  |

\* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

#### **Les instruments dérivés :**

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés, dans la limite de 10% de l'actif net, dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

• Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (sur single-name et sur indices), Total Return Swap (sur single-name et sur indices)

• Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100 % maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds. Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

• Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

- Nature des interventions :
  - Couverture
  - Exposition
  - Arbitrage
  
- Nature des instruments utilisés :
  - Obligations convertibles
  - Obligations échangeables
  - Obligations avec bons de souscription
  - Obligations remboursables en actions
  - Obligations contingentes convertibles
  - Credit Link Notes
  - EMTN Structurés
  - Droits et warrants
  - Obligations callables
  - Obligations puttables
  
- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

#### **Les dépôts :**

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

#### **Les emprunts d'espèces :**

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

#### **Les acquisitions et cessions temporaires de titres :**

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'opérations.

#### **Effet de levier maximum :**

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés est limitée à 300% de l'actif net (levier brut), et à 200% de l'actif net (levier net).

### **Contreparties utilisées :**

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com). Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans les parties « Informations particulières sur l'utilisation des TRS »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

### **Garanties financières :**

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire. ».

### **Profil de risque**

Le profil de risque du FCPE est identique au profil de risque de l'OPCVM Maître Ofi Invest Dynamique Monde M, à savoir :

« Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

### **Risques principaux :**

#### **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

#### **Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

### **Risque actions**

Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Il existe ainsi, un risque de baisse de la valeur liquidative. En raison de la fluctuation des marchés actions, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

### **Risque lié aux marchés des pays émergents**

Le FCP peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements

### **Risque de taux**

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

### **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

### **Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)**

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

### **Risque de change**

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés en devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

### **Risque de contrepartie**

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

### **Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles**

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

### **Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés**

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

### **Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)**

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

### **Risque lié aux produits dérivés**

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

### **Risques en matière de durabilité**

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Bien que la société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

### **Risques accessoires :**

#### **Risque de liquidité**

Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative. ».

#### **Durée de placement recommandée**

8 ans. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage légale des avoirs.

## CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

### 03/10/2022 :

- L'OPCVM Maître, anciennement Aviva Investors Conviction, a changé de dénomination au profit d'Ofi Invest Dynamique Monde M.
- Le FCPE nourricier, anciennement FCPE Aviva Investors Conviction, a changé de dénomination au profit de ES Ofi Invest Dynamique Monde
- Changement charte graphique.

### 31/12/2022 :

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABELLE ASSET MANAGEMENT a été apportée à la société OFI ASSET MANAGEMENT avec date d'effet au 31 décembre 2022.

### 01/01/2023 :

- En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, le FCPE a changé de société de gestion au profit d'Ofi Asset Management, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12 étant précisé que la nouvelle société de gestion a également changé de dénomination pour devenir « Ofi Invest Asset Management » à compter du 1er janvier 2023.
- Remplacement du DICI par un DIC PRIIPS pour l'ensemble des parts.

### 01/09/2023 :

- **Mise à jour du document-type DIC PRIIPS** pour donner suite aux différentes précisions doctrinales apportées par le régulateur depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 2023, le document d'information clés (« DIC ») issue du règlement (UE) n° 1286/2014 dit « Règlement PRIIPS » associé au FCPE et initialement publié par la société de gestion a été mis à jour.
- **Ajout d'un avertissement en l'absence d'introduction d'outils de gestion de la liquidité** : l'avertissement-type ci-dessous a été inséré dans le règlement du FCPE afin de mettre en garde les investisseurs sur le risque accru de suspension totale des souscriptions et des rachats en cas de circonstances exceptionnelles du fait de l'absence d'introduction d'un mécanisme de plafonnement des rachats ("gates") :  
*« En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du FCPE à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce FCPE ».*
- **Modification des modalités de calcul de la valeur liquidative** : Ofi Invest Asset Management a décidé, pour des contraintes opérationnelles, que la valeur liquidative du FCPE sera calculée de façon quotidienne à l'exception des jours fériés légaux en France.
- **Mise à jour de l'article 9 du règlement du FCPE** : conformément aux conseils de surveillance des FCPE qui se sont tenus le 14 juin 2023, l'article 9 (Le Conseil de Surveillance) du règlement a été modifié afin d'harmoniser les modalités de la tenue des conseils de surveillance des fonds d'épargne salariale gérés par Ofi Invest Asset Management d'une part, et d'autre part, de simplifier la gestion logistique des conseils de surveillance compte tenu de la taille de ces derniers (notamment sur les règles du quorum, les modalités de participation par des moyens de visioconférence ou audioconférence, la fréquence des réunions et les règles de représentation).

## **CHANGEMENT(S) À VENIR**

Néant

## **AUTRES INFORMATIONS**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

### **Ofi Invest Asset Management**

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : [ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com](mailto:ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com)

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le FCPE ES Ofi Invest Dynamique Monde est nourricier de l'OPCVM Maître Ofi Invest Dynamique Monde M.

### Contexte économique et financier

Sur les douze derniers mois, les marchés ont reflété des changements réguliers de scénarios économiques. Ces changements concernent principalement l'inflation, qui a fait son retour après une longue période de déflation. Depuis un an, cette inflation se normalise, notamment aux Etats Unis où elle est passée de 7,7% en septembre 2022 à 3% sur la fin du mois de juin 2023. En zone euro, elle a atteint 10,6% sur le début de période, avant de finalement se stabiliser autour de 5,2% un an plus tard. Néanmoins, le processus de désinflation n'est pas terminé et des problématiques subsistent. En effet, l'inflation sous-jacente reste à ce jour préoccupante notamment via la composante des services, dont la dynamique dépend de la résilience de la demande. En parallèle, et alors que les prix de l'énergie avaient reflué sur la fin d'année 2022, on note un rebond significatif des prix et principalement sur le baril de pétrole qui a augmenté de plus de 25% sur le dernier trimestre.

Face à cette forte remontée de l'inflation et afin de freiner l'économie et d'apaiser la demande, la Banque Centrale Européenne (BCE) a augmenté ses différents taux directeurs depuis un an, atteignant des niveaux que nous n'avions pas connus depuis de nombreuses années. Ainsi, après dix hausses consécutives, le taux de dépôt de la BCE est passé de -0,50% en juillet dernier à 4% à la fin du mois de septembre 2023. De l'autre côté de l'Atlantique, les taux directeurs de la Réserve Fédérale américaine (FED) ont suivi la même tendance et se situent dans la fourchette de 5,25%-5,50%, après une augmentation de 225 points de base (bps) au cours de la dernière année. Lors des deux dernières réunions, la FED a maintenu, comme anticipé, ces taux directeurs inchangés. Elle s'est néanmoins montrée déterminée en ne fermant pas la porte à une dernière hausse de taux sur la fin d'année 2023.

Ces importantes augmentations de taux, combinées aux problèmes persistants liés à l'inflation, ont suscité des craintes d'un atterrissage brutal de l'économie, et les discours évoquant une récession se sont multipliés. Il est toutefois indéniable que les différentes économies se sont révélées plus résilientes que prévu. Si la croissance mondiale sera probablement meilleure qu'attendue, tout en restant légèrement inférieure à 3 %, les véritables surprises se cachent dans la répartition géographique de cette croissance. Les États-Unis ne cessent de surprendre par la résilience de leur activité économique et parviennent à compenser la déception chinoise ainsi que la stagnation de l'économie européenne. De plus, la dispersion de la croissance entre les pays s'amplifie, avec l'Espagne et la France qui surperforment l'Allemagne et l'Italie, davantage pénalisées par les séquelles de la crise énergétique et plus récemment par la faiblesse chinoise.

Cependant, les effets néfastes du resserrement drastique des politiques monétaires commencent à se faire sentir dans l'économie réelle et touchent certains acteurs considérés comme "fragiles". Le secteur bancaire, ébranlé par la hausse rapide des conditions de financement, a été particulièrement secoué au mois de mars 2023, avec la faillite de la Silicon Valley Bank suivie par la chute de Crédit Suisse. Le secteur de l'immobilier peine également. La réévaluation du coût de financement de l'immobilier devrait s'étaler encore sur plusieurs trimestres, et pourrait amener une nouvelle dépréciation des prix.

### Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à long terme sur les bons du Trésor à 10 ans ont continué d'augmenter. On constate une hausse d'environ 74 points de base (bps) sur l'année, atteignant même son point haut de 4,60% à la fin du mois de septembre. Ce mouvement a principalement été entraîné par des révisions à la hausse de la croissance américaine, mais aussi par le discours ferme de la FED lors de sa dernière réunion. On observe une tendance similaire sur les taux européens. En effet, le taux allemand à 10 ans a augmenté de 73 bps sur la période. L'OAT 10 ans se situe quant à elle sur des niveaux autour de 3,40% après une augmentation de 68 bps sur l'année.

## Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux sur l'année. Cependant, même si quelques hausses de taux se sont encore matérialisées en 2023, le segment des obligations d'entreprise semble avoir une meilleure orientation, avec des rendements plus attractifs et un positionnement intéressant en termes de couple rendement/risque.

Sur l'exercice, dans la zone euro, l'écart de rendement (spread) s'est légèrement resserré. En effet, mises à part les tensions survenues à la suite des faillites bancaires et la crainte d'un ralentissement économique pouvant détériorer les bilans des entreprises, on constate que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont réduites. Nous considérons aujourd'hui les niveaux de rendement attractifs, notamment sur le segment du High Yield (HY). Les fondamentaux des entreprises restent bien orientés et les prévisions rassurantes. D'autre part, les taux de défaut ne devraient pas remonter significativement dans les prochains mois. Sur cette classe d'actifs, les spreads actuels correspondent à des niveaux de taux de défaut qui s'élèvent à 8,0 % contre 3,8 % anticipés par les agences.

## Actions :

Les marchés actions ont rebondi de manière significative depuis le mois d'octobre 2022, portés par l'amélioration des perspectives économiques. Les actions internationales ont ainsi enregistré une progression de plus de 21.95% (en total return & devise locale) sur la période, tandis que l'indice S&P 500 des actions américaines a augmenté de plus de 19.5%. En Europe, les actions ont également connu un excellent début d'année, soutenues par la normalisation sur le front énergétique. Ainsi, il convient de souligner la bonne tenue des marchés européens sur la période, avec une performance annuelle d'environ +29% pour l'Eurostoxx 50 et +26.7% pour le CAC 40. La dépendance à la Chine, qui a soutenu les marchés européens en début de période, est maintenant vécue comme un désavantage, illustré par des messages plus prudents de certains industriels.

## Politique de gestion

### Politique d'allocation :

Sur le dernier trimestre 2022, nous étions sous-pondérés sur les actions japonaises en raison des incertitudes autour de la banque centrale japonaise jusqu'en novembre. Nous avons ensuite plutôt sous-pondéré les actions européennes compte tenu des niveaux de taux et de nos perspectives de ralentissement économique sur cette zone ; en revanche nous avons constitué des positions sur les actions chinoises (large et mid caps) en anticipation de la réouverture de l'économie suite à la politique zéro Covid. Sur la durée, nous avons neutralisé nos positions en début de trimestre puis mis en place des couvertures sur la partie longue de la courbe Euro (30 ans), compte tenu des tensions inflationnistes persistantes menant la banque centrale à durcir sa politique monétaire. Nous avons par ailleurs renforcé notre position à la surperformance des obligations américaines au détriment des obligations européennes, dans la perspective d'un ralentissement plus avancé aux Etats-Unis. Nous avons également mis en place une stratégie d'écartement du spread entre le BTP italien et le Bund allemand, suite au resserrement de ce spread qui nous apparaissait trop important, au vu du contexte économique et politique difficiles. Sur le crédit, nous avons conservé nos positions sur le High Yield Euro et nettement renforcé le crédit Investment Grade (IG), afin de profiter de la compression du spread. Sur les diversifications actions, nous avons renforcé la stratégie de surperformance de l'énergie à l'approche d'un hiver où les difficultés d'approvisionnement sur le gaz pourraient se manifester s'il se montrait rigoureux. Nous avons également sur faiblesse renforcé notre position de surperformance des petites & moyennes capitalisation américaines vs grandes capitalisations, toujours décotées. Nous avons aussi complété nos positions sur les dividendes, avec une position longue sur les dividendes versés en 2023, basés sur les résultats 2022 quasi définitifs, et une position vendeuse sur les dividendes 2024 pouvant au contraire être affectés par le ralentissement économique. Pour finir, sur les devises, nous avons initié une position long Yen contre Dollar, suite à l'intervention du Japon pour soutenir sa devise.

Au cours du premier trimestre 2023, nous avons rapidement levé nos couvertures sur les actions européennes et mis en place des stratégies optionnelles sur l'Eurostoxx 50 gagnantes si les marchés accéléraient à la hausse ou en cas de baisse. Par ailleurs, nous avons allégé de 2pts les actions chinoises, la reprise économique semblant moins forte qu'anticipé. Sur la duration, nous avons progressivement levé nos couvertures sur les taux Euro, notre scénario étant à un ralentissement de la hausse des taux de la BCE. Parallèlement, sur les taux américains, nous avons acheté des couvertures pour nous protéger d'un ralentissement plus marqué de l'activité américaine menant la FED à couper plus tôt ses taux. Sur le portage crédit, nous avons maintenu nos positions sur l'Investment Grade, renforcé celles sur le High Yield et mis en place des positions sur la dette émergente (devises fortes puis devises locales) en prévision de l'assouplissement monétaire sur cette zone. Au niveau des diversifications actions, nous avons pris nos profits sur les small & mid caps US en amont du stress bancaire régional au mois de mars. Nous avons aussi réduit de moitié le secteur de l'énergie, impacté par le ralentissement de l'économie chinoise. Enfin, la BoJ commençant à sortir de sa politique de taux zéro, nous avons mis en place une stratégie de surperformance des banques japonaises. Les stratégies sur dividendes ont été de leur côté coupées dès janvier. Sur les devises, nous avons clôturé début janvier notre position sur le Yen, et au cours du trimestre, nous avons investi sur le dollar australien contre dollar néo-zélandais, pour tirer profit du différentiel de politique monétaire entre ces deux pays.

Sur le troisième trimestre, nous avons maintenu nos positions optionnelles jusqu'en juin où nous avons préféré les substituer par des positions fermes sur l'Eurostoxx 50 et le S&P, compte tenu des bonnes nouvelles sur l'activité économique. En revanche, nous avons clôturé en fin de période nos expositions à la Chine, les espoirs de rebond s'étant dissipés. Sur la duration, nous avons repris de la duration sur les taux américains, la FED s'approchant selon nous de la fin de son resserrement monétaire. Sur les stratégies de portage crédit, nous avons commencé à prendre des profits sur les obligations Investment Grade. En termes de diversifications actions, nous avons complètement sorti l'énergie au profit d'une nouvelle position de surperformance des large cap au détriment des small & mid caps US, doublement impactées par la hausse des taux et le ralentissement économique.

Au quatrième trimestre de l'exercice, nous avons maintenu notre surexposition actions, tant sur l'Europe que sur les Etats-Unis. Sur la duration, nous avons de juillet à septembre mis en place des couvertures sur les taux japonais après que la banque centrale japonaise a décidé de remonter le taux maximal des emprunts d'état. Le marché de l'emploi aux Etats-Unis demeurant dynamique, les risques de resserrement monétaire augmentant, nous avons coupé nos positions sur les taux US en fin de période. Pour autant, nous avons mis en place une stratégie de pentification sur la courbe américaine, au cas où le resserrement monétaire prendrait fin plus tôt. En Europe, nous avons ajouté de la duration sur le 10 ans britannique, l'activité économique montrant de clairs signes de faiblesse. Dans un premier temps, nous avons vendu des obligations allemandes, pour limiter la duration globale puis nous avons levé cette couverture en fin de trimestre, faisant ainsi remonter la duration. Nous avons globalement réduit nos stratégies de portage, en réduisant voire sortant certaines positions, notamment sur la dette Investment Grade. Sur les diversifications actions, nous avons sorti nos positions sur les banques nippones. Concernant les devises, nous avons initié des positions sur la couronne norvégienne contre euro, la baisse des rentrées fiscales liées au pétrole amenant à moins de pressions vendeuses sur la devise norvégienne. Enfin, pour réduire le risque global du portefeuille, nous avons acheté du dollar jusqu'à 4,5% du portefeuille, puis l'avons soldé en gains.

#### **Poche actions :**

Une fois de plus, les prévisions ont été démenties par les marchés depuis 12-18 mois. Après la plus forte hausse de taux courts enregistrée depuis l'ère Volcker, les hypothèses de ralentissement économique aux Etats-Unis étaient largement bien ancrées en ce début d'exercice. En conséquence, les perspectives de croissance de résultats des entreprises semblaient suspectes, et l'opinion générale tournait vers une correction des marchés actions développés. Seuls les marchés émergents devaient à peu près sortir leur épingle du jeu, sous l'effet d'une réouverture chinoise pleine de promesses.

La fin d'année 2022 s'est illustrée par des performances boursières directement influencées par les évolutions haussières des marchés de taux. Les valeurs technologiques et de croissance restaient sous pression, alors que les titres estampillés « value » tiraient leur épingle du jeu. La rotation stylistique démarrée fin 2021 se poursuivait donc, et permettait de combler une (petite) partie des écarts de valorisation accumulés ces dernières années. Il était d'ailleurs intéressant de constater que, une fois n'est pas coutume, les marchés européens menaient la danse des marchés développés. Mais au début du premier trimestre 2023, les marchés ont changé de régime.

D'une part, la transmission de la politique monétaire à la sphère réelle de l'économie semblait prendre beaucoup plus de temps qu'escompté. Nombre d'entreprises ont commenté tout au long de l'exercice sur le fait qu'elles ne voyaient pas de ralentissement de la demande finale, et que les consommateurs, éléments essentiels à la croissance économique dans les pays développés, répondaient toujours présents. Les excédents d'épargne accumulés post Covid, ainsi que les hausses de salaire enregistrées depuis les réouvertures des économies, ont permis aux agents économiques de maintenir leur pouvoir d'achat. Les publications de résultats du premier semestre ont plutôt incité le consensus des analystes à revoir les prévisions de résultats à la hausse, notamment aux Etats-Unis. Certes, les volumes de vente pouvaient parfois apparaître décevants, mais ils étaient plus que largement compensés par des effets prix importants. L'inflation des coûts des entrants était bien transférée aux consommateurs finaux, et les marges demeuraient résilientes. Il n'en fallait pas plus pour battre en brèche les hypothèses pessimistes de début d'année, et permettre aux marchés actions de déjouer les pronostics en s'offrant une nouvelle jambe de hausse, aidée par le positionnement très prudent des investisseurs en début d'exercice.

Mais le réel élément de surprise de l'année est venu du secteur technologique américain. L'avènement de chat GPT, et plus l'emballement au sujet de l'Intelligence Artificielle générative, a entraîné les sociétés gravitant autour de la thématique. A ce titre, le NVIDIA a largement tiré son épingle du jeu, avec un triplement de son cours de bourse, porté par une progression très impressionnante de son carnet de commandes. La contagion de la hausse à l'ensemble des plus grosses capitalisations technologiques (« the magnificent seven !») a permis au SP500 de poursuivre sa progression, mais avec une extrême concentration des performances au sein de l'indice. Ainsi, en fin d'exercice, l'indice américain affiche une hausse de plus de 21%, mais à laquelle participe un nombre restreint de sociétés, la moitié des composantes affichant même une performance annuelle négative.

Les marchés européens s'en tirent relativement bien en affichant une hausse annuelle proche de 20%, cela malgré un environnement économique largement moins porteur que celui rencontré aux Etats-Unis. L'économie allemande, première de la zone, est à l'arrêt, doublement pénalisée par l'héritage de la crise énergétique de 2022, et l'absence de réaccélération chinoise. Le déstockage et le phénomène de normalisation des carnets de commandes ont entraîné les indicateurs avancés comme le PMI manufacturier en territoire récessif. Toutefois, la bonne tenue de la consommation permet aux économies de la zone de ne pas sombrer et aux entreprises de tenir leurs objectifs de résultats. L'absence de déception couplée à la faible valorisation des marchés européens ont soutenu leur progression.

En termes de gestion, dans ce contexte incertain des marchés, le biais défensif du fonds a été maintenu tout au long de la période de l'exercice. Sur la partie sectorielle, quelques arbitrages ont été opérés pendant la période. Parmi eux, nous pouvons noter l'augmentation de l'exposition du portefeuille aux banques et aux utilities, avec à la fin de l'exercice une surpondération sur les deux secteurs. Alors que dans les banques, BBVA et UNICREDIT ont été préférées, au sein des utilities, secteur porté par la transition énergétique, le choix s'est porté sur E.ON, ENGIE et ENEL. Enfin, il est également intéressant de souligner la réduction de l'exposition du portefeuille au secteur de l'agro-alimentaire (prise de profit notamment sur PERNOD RICARD) et des médias (sortie d'UMG). Par ailleurs, l'année 2023 a été marquée par la sortie d'un poids lourd de la cote, LINDE, nous amenant à effectuer quelques arbitrages. En effet, le titre LINDE est désormais coté aux USA en dehors de notre univers d'investissement. Outre la liquidation de ce titre, les positions sur AIR LIQUIDE, TELEFONICA et LVMH ont également été réduites au bénéfice de STMICRO, SAFRAN et NOVO NORDISK et d'une nouvelle ligne sur PANDORA.

## Poche taux :

L'année a été marquée par la continuation du resserrement monétaire des grandes banques centrales afin d'endiguer une inflation mondiale qui est certes sur la pente descendante mais toujours largement au-dessus de la cible des 2%. Les marchés de taux ont donc été (à l'instar de l'année précédente) encore extrêmement volatiles, réagissant aux annonces de hausse et/ou pause des taux directeurs ainsi que de la réduction du bilan des banques centrales (« Quantitative Tightening »). Les taux longs des pays développés ont suivi le mouvement de hausse des taux directeurs mais avec un rythme moins soutenu que ces derniers engendrant ainsi un fort aplatissement des courbes avec pour résultante des courbes de taux inversées sur l'ensemble de la période.

Il est important de souligner que la hausse générale des taux d'intérêt ne s'est pas faite en ligne droite, sans interruption. Le mois de janvier fut par exemple marqué par une baisse conséquente des taux long sous fonds de craintes d'une récession économique. En mars l'annonce de faillite de certaines banques régionales aux Etats-Unis ainsi que le plan de sauvetage de Crédit Suisse a vu grandir les craintes d'une fragilisation du système bancaire en réaction à la remontée brutale des taux provoquant ainsi une baisse de ces derniers. En cette fin d'année 2023 les banques centrales (et notamment la BCE) semblent avoir atteint ou se diriger vers la fin de la remontée de leurs taux directeurs. Si l'inflation venait cependant à rester sur un plateau élevé, l'accélération de la réduction de leur bilan serait très certainement l'outil monétaire privilégié.

Dans la poche taux nous avons maintenu durant toute la fin d'année 2022 un positionnement de sous-sensibilité aux taux d'intérêt implémentée sur le segment de maturité 5-10 ans. Les taux ne nous paraissaient pas suffisamment en territoire restrictif pour commencer à reconstruire de la durée. Notre approche fut différente sur 2023 : conscients des impacts de cette forte remontée des taux sur l'économie mondiale nous nous attendions à ce que les taux restent dans un canal avec pour niveau moyen les 2.50% si on se réfère au taux 10 ans Allemand (taux de référence en Europe). Notre stratégie était donc de rester sous-sensible/neutre en sensibilité lorsque le taux 10 ans Allemand était autour des 2.00% / 2.20% puis d'ajouter graduellement par petites touches de la sensibilité une fois les niveaux de 2.40% / 2.50% atteints. Le dernier mouvement de septembre 2023 (forte hausse des taux provenant des US, où le marché de l'emploi reste très tendu et l'économie résiliente, avec un taux 10 ans Allemand touchant les 3%) nous a incité à terminer l'année avec une sur sensibilité de 0.85 année. Arrivant à la fin du cycle de hausse des taux directeurs, nous privilégions les maturités inférieures à 10 ans qui devraient être moins impactées par une éventuelle accélération de la réduction du bilan des banques centrales.

Le principal moteur de performance a donc été le directionnel sur les taux. Les positionnements visant à tirer des mouvements de taux entre pays de la zone euro auront seulement été initiés début 2023 avec une position d'écartement des taux italiens contre allemands qui aura protégé la poche en mars lors du stress bancaire. Nous avons à partir du milieu du troisième trimestre 2023 ajouter de la sensibilité via la France, l'Espagne et l'Italie mais plus dans un souci de diversification et de portage que d'une vue précise sur les valorisations respectives de ces pays par rapport à l'Allemagne (pays de référence en zone euro).

## Performances

Sur la période, la performance de l'OPCVM Maître a été de 13,34% contre 14,03% pour son indice de référence (indice composite 40% EURO STOXX®, 40% MSCI World Ex EMU et 20% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return Index Value Unhedged EUR).

| Ptf Libellé                         | Code ISIN    | Date de début | Date de fin | Net Ptf Return | Benchmark Return | VL de début (fin sept22) | VL de fin (fin sept23) |
|-------------------------------------|--------------|---------------|-------------|----------------|------------------|--------------------------|------------------------|
| OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M PART C | FR0007069554 | 30/09/2022    | 29/09/2023  | 13,34%         | 14,03%           | 959,34 €                 | 1 087,36 €             |

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

La performance du FCPE nourricier a quant à elle été de 10,82% pour la part A1, de 12,71% pour la part E1 et de 13,06% pour la part S.

| Ptf Libellé                           | Code ISIN    | Date de début | Date de fin | Net Ptf Return | Benchmark Return | VL de début (fin sept22) | VL de fin (fin sept23) |
|---------------------------------------|--------------|---------------|-------------|----------------|------------------|--------------------------|------------------------|
| ES OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE PART A1 | QS0009122902 | 30/09/2022    | 29/09/2023  | 10,82%         | 14,03%           | 106,27 €                 | 117,77 €               |
| ES OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE PART E1 | QS0009122910 | 30/09/2022    | 29/09/2023  | 12,71%         | 14,03%           | 1 023,12 €               | 1 153,19 €             |
| ES OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE PART S  | FR0014005B20 | 30/09/2022    | 29/09/2023  | 13,06%         | 14,03%           | 17,50 €                  | 19,78 €                |

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

## Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

| NOM_FONDS                    | CATEGORIE | ISIN         | TITRE  | MOUVEMENTS<br>(en devise de comptabilité, hors frais) |               |
|------------------------------|-----------|--------------|--|---|---------------|
|                              |           |              |  | ACQUISITIONS  | CESSIONS      |
| OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M | OPC       | FR0010510479 | OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART D                           | 71 503 922,14   | 79 961 803,98 |
| OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M | OPC       | IE00BFNM3B99 | ISHARES IV PUBLIC LIMITED COMPANY UCITS ETF                  | 73 507 649,87   | 54 781 435,88 |
| OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M | OPC       | LU0290355717 | DB X TRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EUROZONE GOV UCITS E | 71 736 301,65   | 60 546 985,14 |
| OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M | OPC       | IE00B5M4WH52 | ISHARES JP MORGAN EM LOCA GOV BOND UCITS ETF USD DIST EUR    | 51 610 077,18   | 11 634 261,30 |
| OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M | OPC       | FR0011024249 | OFI INVEST ISR CREDIT BONDS EURO PART I                      | 10 457 804,44   | 43 204 433,56 |
| OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M | OPC       | IE0000FCGYF9 | INVESCO MARKETS PLC INVESCO S P CHINA A MIDCAP UCITS ETF     | 39 062 741,53   | 37 504 925,19 |
| OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M | OPC       | FR0007017488 | OFI INVEST ACTIONS AMERIQUE PART I                           | 35 738 855,01   | 13 147 092,14 |
| OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M | TCN       | FR0127532663 | VEOLIA ENVIRONNEMENT SA ESTR-0.16% 05/01/2023                |   | 30 000 000,00 |
| OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M | OPC       | IE00BF11F565 | ISHARES III PLC ISHARES CORE EUR CORP BOND UCITS ETF         | 26 171 739,12   | 26 456 901,57 |
| OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M | OPC       | IE00BKF6K94  | UBS IRL FUND SOLUTIONS PLC MSCI CHINA A SF UCITS ETF         | 14 997 267,51   | 24 216 120,34 |

| NOM_FONDS                     | CATEGORIE | ISIN         | TITRE                        | MOUVEMENTS<br>(en devise de comptabilité, hors frais) |              |
|-------------------------------|-----------|--------------|------------------------------|---|--------------|
|                               |           |              |                              | ACQUISITIONS  | CESSIONS     |
| ES OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE | OPC       | FR0007069554 | OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M | 3 486 634,69  | 1 385 967,29 |

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement\\_actionnarial-et-de-vote.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf) fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents/rapport-de-votes\\_OFI-AM\\_03-2023\\_FR.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents/rapport-de-votes_OFI-AM_03-2023_FR.pdf)

### Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement\\_actionnarial-et-de-vote.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf). Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

### Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

### Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante :

[https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents/CR-frais-d-intermediation\\_abeille-AM.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents/CR-frais-d-intermediation_abeille-AM.pdf)

## Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

Contrairement à son OPCVM Maître, ce FCPE ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM Maître sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

## Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 29/09/2023, ES Ofi Invest Dynamique Monde n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

## Informations relatives au FIA

### Actifs non liquides et gestion de la liquidité :

*L'actif du Fonds n'est pas investi sur des actifs considérés comme illiquides.*

*La société de gestion met en œuvre régulièrement des stress tests de liquidité, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité des fonds. Le risque de liquidité est évalué par rapport à l'actif des fonds (scénarii de réduction de liquidité des actifs en portefeuille) et à leur passif (simulation de demandes de rachat de parts en fonction de la typologie de porteurs).*

### Profil de risque actuel :

*Le risque du Fonds se situe en date du 29 septembre 2023 au niveau [4] de l'indicateur synthétique. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée, le classement de votre Fonds étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.*

## **Le profil de risque du FCPE est identique au profil de risque de l'OPCVM Maître Ofi Invest Dynamique Monde M à savoir :**

### **« Risque lié à la gestion discrétionnaire**

*Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.*

### **Risque de perte en capital**

*Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.*

### **Risque actions**

*Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Il existe ainsi, un risque de baisse de la valeur liquidative. En raison de la fluctuation des marchés actions, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.*

### **Risque lié aux marchés des pays émergents**

Le FCP peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

### **Risque de taux**

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

### **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

### **Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)**

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

### **Risque de change**

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés en devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

### **Risque de contrepartie**

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

### **Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles**

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

### **Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés**

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

### **Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)**

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

### **Risque lié aux produits dérivés**

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

### **Risques en matière de durabilité**

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Bien que la société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

### **Risques accessoires :**

#### **Risque de liquidité**

Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative. ».

#### **[Levier du FCPE au 29 septembre 2023](#)**

Ci-dessous les leviers du FCPE calculés conformément à la réglementation européenne mentionnée à l'article 109 du règlement délégué UE n° 231/2013 :

- Méthode brute [99,93%]
- Méthode de l'engagement [100%]

## Partie qualitative :

### Préambule

La politique de rémunération conduite par le groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

La politique de rémunération est définie par le directeur général d'Ofi Invest et validée annuellement par le Comité des Nominations et Rémunérations d'Ofi Invest qui s'assure de sa mise en œuvre. Celui-ci est composé des représentants des actionnaires, le Directeur Général d'Ofi Invest et le Directeur des Ressources Humaines étant des invités permanents. La politique de rémunération et son application font l'objet d'une revue annuelle du directeur des Risques et de la Conformité d'Ofi Invest afin de s'assurer de sa conformité au regard des réglementations en vigueur.

Le Comité des Nominations et Rémunérations est l'un des Comités spécialisés du Conseil d'administration d'Ofi Invest. Il détermine notamment le cadre pour établir la politique de rémunération sur proposition du Directeur général d'Ofi Invest et les dirigeants des filiales concernées. Il notifie ses recommandations et propositions au Conseil d'administration concerné, lequel arrête la Politique de rémunération ainsi que son application pour chaque exercice.

En cas de délégation de gestion financière octroyée à une société de gestion tierce, chaque société veillera à ce que tout délégataire soit régi par des dispositions réglementaires en matière de rémunération similaires à celles qui lui sont applicables.

### **Principes**

La rémunération globale se compose des éléments suivants :

Une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

### Rémunération fixe

La rémunération fixe représente la proportion majoritaire de la rémunération globale versée décorrélée de la performance des fonds gérés. Elle est suffisamment importante pour rémunérer chaque collaborateur au regard des obligations liées à la définition de son poste, au niveau de compétence requis, à la responsabilité exercée et à l'expérience acquise. Par ailleurs, le niveau des rémunérations fixes est en ligne avec les pratiques de marché en vigueur dans le secteur d'activité de gestion d'actifs en France. La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale et n'incite pas à une prise de risque excessive des collaborateurs. La rémunération fixe est versée en numéraire mais également, le cas échéant, sous forme d'avantages en nature tels que : voitures de fonction, logement. Chaque année une enveloppe d'évolution de la rémunération fixe est arrêtée, laquelle prend en considération le niveau d'augmentation de l'inflation.

## Rémunération variable

La politique de rémunération variable est déterminée de manière à éviter des situations de conflit d'intérêts ainsi que pour prévenir, par les modalités mises en place à ce titre, des prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients. La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et intègre les spécificités de la Directive OPCVM 5 et MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération. Ces directives poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les risques de durabilité.

Pour rappel, les risques de durabilité sont définis par le règlement SFDR comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ». Cette politique de rémunération s'attache à mettre en œuvre des principes communs notamment en matière de risques de durabilité sachant que chaque structure de gestion dispose de sa propre politique de rémunération. Cette rémunération variable est à la fois individuelle (primes) et collective pour les sociétés signataires d'accords d'intéressement et/ou participation. Seule la rémunération variable individuelle est traitée dans cette politique de rémunération.

Dans un souci de clarté, le terme rémunération variable s'entend comme une référence à la rémunération variable individuelle. La partie variable de la rémunération n'est pas uniquement liée à la performance des portefeuilles et n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risques y compris les risques en matière de durabilité (par exemple les risques en matière de gouvernance tels que l'éthique des affaires..., mais aussi les risques physiques et de transition liés au changement climatique, etc.). La partie variable tient également compte d'éléments relatifs à la Responsabilité Sociale des Entreprises et en particulier de la qualité de l'Index Egalité Homme/Femme.

## Personnel identifié

Dans chacune des sociétés concernées, l'identification des personnes concernées par le dispositif se fait en deux temps :

- Tout d'abord une sélection large par la fonction ;
- Ensuite une réduction de cette liste par application d'un filtre quantitatif qui exclut les personnes bénéficiant d'une part variable inférieure à un seuil (en relatif ou en absolu). En effet le régulateur cherche avant tout à encadrer les rémunérations variables significatives.

La première étape consiste donc à identifier les personnes de la société de gestion concernées par ces dispositions : ce sont toutes celles qui participent à la prise de risque au niveau des fonds, des mandats ou de la société de gestion, indépendamment de la nature du fonds (FIA ou UCITS) :

- Preneurs de risques (Gérants, Directeur de la Gestion) ;
- Dirigeants CODIR OFI Invest, COMEX Ofi Invest AM et dirigeants des filiales (Ofi Invest Lux et Ofi Invest IS) ;
- Responsables des fonctions de contrôle (RM, MO, DCCI, audit, juridique et DAF, RH, DSI) ;
- Personnels assimilés : toutes celles qui n'appartiennent pas aux catégories précédentes mais qui ont un niveau de rémunération variable équivalent. Le critère quantitatif sera variable > 30% du fixe (en brut) ;
- Enfin, au titre des recommandations MIFID (annexe II), les commerciaux.
- Au titre de la réglementation des entreprises d'investissements, la table de négociation (Ofi Invest IS) et la Compagnie Holding d'Investissement (CHI) Ofi Invest.

## Détermination de l'enveloppe de rémunération variable

En ce qui concerne la rémunération variable, la répartition s'effectue en quatre temps, en cascade :

1. L'enveloppe globale est validée en tenant compte des résultats financiers de la société et ce d'autant plus si l'enveloppe de la rémunération variable porte le résultat à un résultat négatif. Elle tient compte des frais de surperformance et du résultat d'exploitation fixe. Cela relève d'une répartition de richesse entre les salariés et les actionnaires de la société. Ce point est apprécié en fonction de la rentabilité globale de la société.
2. Cette enveloppe globale est ensuite partagée en deux masses :
  - La part des frais de gestion liés à la performance qui revient aux équipes de gestion qui génèrent ces frais de gestion : cette première part est distribuée aux personnes concernées selon les règles proposées ci-dessous, en fonctions de critères quantitatifs et qualitatifs, conformément aux directives AIFM et OPCVM 5. Il est à noter que l'évolution de la réglementation va réduire considérablement la possibilité de percevoir de tels frais.
  - Le complément, constitué du reste.
3. Ce complément est ensuite réparti entre les unités opérationnelles en prenant en compte, entre autres, leur rentabilité, la performance des fonds dans leur univers concurrentiel, leur intérêt stratégique...
4. Pour chaque unité opérationnelle, les managers répartissent les enveloppes de façon discrétionnaire mais en prenant en compte :
  - Les objectifs fixés aux salariés ;
  - Leur contribution aux risques opérationnels ;
  - Le respect des objectifs SFDR ;
  - Et, pour les gérants d'OPC, le couple rendement / risque des fonds gérés.
  - Pour les gérants mandats : satisfaction du mandant sur la prestation de gestion, la performance financière sous contrainte comptable/ratio/réglementaire.

## Nature de la rémunération variable

Le personnel identifié peut être amené à percevoir une rémunération variable en numéraire et en instruments tels que définis ci-après.

## Modalités de versement

L'attribution de rémunération variable est discrétionnaire et est fondée sur des critères à la fois quantitatifs et qualitatifs variant selon les fonctions dans l'entreprise et les responsabilités des personnes : pour les preneurs de risques, le couple rendement / risque des fonds doit être retenu comme critère quantitatif.

## Critères

| Personnel concerné  | Critères quantitatifs  | Critères qualitatifs   |
|---------------------|--|--|
| Preneurs de risques | Dispositions relatives aux FGV<br>· Périmètre : les éléments ci-dessous ne se rapportent qu'à la part des FGVs revenant aux preneurs de risques.<br>· Méthode :<br>o On procède au classement de chaque fonds dans son groupe témoin, selon la même approche que la veille concurrentielle. Ce groupe témoin sera établi conjointement par le marketing, les gérants, les multi-gérants et les directeurs de gestion. Les groupes témoins identifiés à ce jour devront être élargis, en restant toutefois plus resserrés et plus précis que l'univers Europerformance. Ils feront l'objet d'une mise à jour au moins annuelle.<br>o Quatre horizons : 1 an, 2, 3 et 4 ans glissants. | · la réalisation d'objectifs (par exemple, ceux fixés par le responsable hiérarchique dans l'évaluation annuelle du collaborateur) ;<br>· l'observation de la politique de gestion des risques ;<br>· la conformité avec les règlements internes ou externes... ;<br>· le suivi des process de gestion.<br>En ce qui concerne la contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels supportés par les enveloppes de gestion et leurs gérants, on retiendra les critères suivants :<br>· Risques réglementaires :<br>o Nouveaux types d'opérations : toute opération d'un nouveau type ou sur un nouveau marché sans vérification préalable |

|                             |   |   |
|-----------------------------|---|---|
|                             | <p>o Mesures : performances, volatilité historique, ratio de sharpe2, M2 ou bien ratio d'information, selon les classes d'actifs.</p> <p>Dispositions relatives à la prise en compte des risques de durabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablissement d'un score ESG pour les OPC et mandats classés article 8 ou 9 en vertu du règlement SFDR mesuré à chaque fin d'année et mise en œuvre d'un suivi de ce dernier</li> </ul>   | <p>o Dépassements de ratios financiers et extra-financiers avérés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Ouvertures de comptes titres ou espèces sans accord opérationnel.</li> <li>o Saisie tardive : toute transaction saisie après la date d'opération (sauf US ou primaire); non- respect des cut off OPC.</li> <li>o O.S.T : Toute position vendue, alors que celle-ci est bloquée pour cause de participation à une O.S.T.</li> <li>o Toute opération effectuée qui entraîne un découvert titre en date de règlement.</li> </ul> </li> <li>• Risques fiscaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Incident fiscal généré par une méconnaissance de la réglementation ou bien de la fiscalité locale.</li> </ul> </li> <li>• Risques de durabilité : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Respect des process extra-financier</li> <li>o Respect des critères extra-financiers prévus dans les stratégies d'investissement le cas échéant, des fonds et des mandats.</li> </ul> </li> </ul> <p>Cette information devra comporter une analyse détaillée pour chaque gérant ou fonds à fréquence au moins annuelle</p> |
| Dirigeants                  | <p>Les critères d'attribution de bonus pour les dirigeants (présentés ci-dessous) s'apprécient sur la durée, il s'agit à la fois des performances de l'année et de leur tendance d'évolution à moyen terme, notamment pour ce qui relève de la satisfaction des clients, de la performance des produits et de l'amélioration des services fournis à la clientèle. Les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du bénéfice d'exploitation ;</li> <li>• Réalisation d'objectifs stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>o croissance des actifs ;</li> <li>o parts de marché ;</li> <li>o amélioration du mix produit ;</li> <li>o diversification produits ;</li> <li>o diversifications géographique...</li> </ul> </li> <li>• Respect des valeurs du groupe</li> <li>• Critères RSE</li> <li>• Image, notoriété...</li> </ul> | <p>Evaluation ad hoc (360 ou autre)</p> <p>Ces critères sont ceux repris dans le rapport RSE à savoir les quatre piliers Social, Gouvernance, Environnement et Sociétal.</p>  |
| Resp. fonctions de contrôle | <p>Sur le plan quantitatif, l'approche par les KRI (Key Risk Indicators) pourra être retenue, fondés sur des objectifs propres, indépendant des métiers qu'ils contrôlent.</p>  | <p>Les critères retenus sont sous l'angle des risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.</p>  |
| Les commerciaux             | <p>Collecte ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du chiffre d'affaires ;</li> <li>• Taux de pénétration ;</li> <li>• Réussites de campagne ;</li> <li>• Nouveaux clients...</li> </ul>  |   |

## Modalités de versement

|  |  |
|--|--|
| Part de rémunération variable versée en numéraire et en instruments financiers | <p>Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.</p> <p>Pour les autres :</p> <p>Une part (60%) est versée immédiatement en cash et en instruments, selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 50% de la rémunération variable est versée en numéraire en année 0 (à la fin du premier trimestre par exemple) sur la base des résultats de l'année précédente ;</li> <li>• 10% est alloué sous forme « d'instrument ». La période de rétention est fixée à six mois (déblocage donc à la fin du troisième trimestre)</li> </ul> |
| Proportion de rémunération variable reportée                                   | <p>Les 40% restant seront versés sous forme d'instrument, et libérés par tranches égales, au cours des trois années suivantes, sans période de rétention. Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes (notion de malus).</p> <p>Le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu par le régulateur</p>  |
| Durée de report  | 3 ans.   |
| Politique de rétention / restitution (claw back)                               | <p>La durée de rétention des instruments versés en année 0 est fixée à six mois.</p> <p>Il n'existe pas de durée de rétention pour les instruments versés au cours des trois années suivantes.</p>   |

|       |   |
|-------|---|
| Malus | <p>Le malus résulte d'un ajustement au risque explicite a posteriori.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La répartition faite en « Année 0 » sur la base des résultats de l'année écoulée peut être modifiée ex post en Année 1, 2 et 3 si les des résultats obtenus viennent effacer tout ou partie des performances observées en Année 0.</li> <li>• La méthode retenue consiste à mesurer les performances du fonds sur les deux années, puis les trois et quatre années écoulées de la période de report en utilisant la même méthode que celle appliquée à la première année.</li> <li>• Le malus dépendra alors de l'évolution du classement (changement de quantile) par rapport à la situation initiale, au sein de l'univers concurrentiel.</li> <li>• Un malus sera par ailleurs appliqué dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Comportement frauduleux ou erreur grave ;</li> <li>o Non- respect des limites de risques ;</li> <li>o Non-respect des process ;</li> <li>o Départ de la personne.</li> </ul> </li> </ul> <p>Le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu.</p> |
|-------|---|

## Instruments

La part non versée en numéraire est versée sous forme d'« instruments ». Ces instruments varient selon les catégories de personnel et permettent de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties (OPC, SGP et preneurs de risques) :

### ✓ Instruments pour les preneurs de risques et personnels assimilés

Les instruments doivent refléter l'évolution du (ou des) OPC(s) gérés ou, plus largement, l'évolution de la classe d'actif à laquelle il appartient. Pour les preneurs de risques (et assimilés), la part versée en instrument sera ainsi constituée d'une provision d'un montant indexé sur l'alpha moyen pondéré par les encours des fonds du panier déterminé. Dans tous les cas, le montant de ces enveloppes évolue donc à la hausse ou à la baisse en fonction des performances relatives des fonds.

### ✓ Instruments pour les dirigeants et autres personnels assimilés

Pour les autres catégories de personnel, les instruments seront constitués de provisions dont le montant sera indexé sur un panier global.

## Un plan d'incitation Long Terme

C'est un plan de rémunération variable à 3 ans qui peut permettre de reconnaître, via l'octroi d'un certain nombre de « Phantom stock », pour les cadres identifiés, la performance long terme de ces bénéficiaires, qui, « du fait de leurs responsabilités, contribuent de manière directe au développement de la valeur du groupe et à ses résultats sur le moyen/long terme ». Les Phantom Stocks sont des actions virtuelles miroirs de la valeur réelle de l'action de la société. Elles donnent aux attributaires l'opportunité de bénéficier de l'appréciation des actions de leur société, sans pour autant en devenir, à aucun moment, actionnaire.

## Partie quantitative :

Au titre de l'exercice 2022, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 14 616 399 euros, hors charges patronales. Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2022 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 389 933 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 0 euros.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2022, 2 171 123 euros concernaient les « cadres Supérieurs » (soit 9 personnes au 31 décembre 2022), 3 397 173 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 27 personnes au 31 décembre 2022).

## Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

ES Ofi Invest Dynamique Monde n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons que ES Ofi Invest Dynamique Monde ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

# Fonds Commun de Placement d'Entreprise

## ES OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023  
Fonds Commun de Placement d'Entreprise  
ES OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE  
22, rue Vernier - 75017 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



**KPMG S.A.**  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

## **Fonds Commun de Placement d'Entreprise ES OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE**

22, rue Vernier - 75017 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 septembre 2023

Mesdames, Messieurs,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ES OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE constitué sous forme de fonds commun de placement d'entreprise relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de  
Severine Ernest  
KPMG le 11/01/2024 18:51:11

Séverine Ernest  
Associée

## Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

### BILAN ACTIF

|  | 29/09/2023                   | 30/09/2022           |
|--|------------------------------|----------------------|
| <b>Immobilisations nettes</b>  | -                            | -                    |
| <b>Dépôts</b>  | -                            | -                    |
| <b>Instruments financiers</b>  | <b>22 363 765,74</b>         | <b>17 730 742,53</b> |
| <b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>   | -                            | -                    |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé   | -                            | -                    |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé  | -                            | -                    |
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>   | -                            | -                    |
| Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé  | -                            | -                    |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | -                            | -                    |
| <b>Obligations et valeurs assimilées</b>   | -                            | -                    |
| Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé  | -                            | -                    |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | -                            | -                    |
| <b>Titres de créances</b>  | -                            | -                    |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé   | -                            | -                    |
| Titres de créances négociables   | -                            | -                    |
| Autres titres de créances  | -                            | -                    |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé  | -                            | -                    |
| <b>Organismes de placement collectif</b>   | <b>22 363 765,74</b>         | <b>17 730 742,53</b> |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays  | 22 363 765,74 <sup>(1)</sup> | 17 730 742,53        |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne                                  | -                            | -                    |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés         | -                            | -                    |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés | -                            | -                    |
| Autres organismes non européens  | -                            | -                    |
| <b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>  | -                            | -                    |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension   | -                            | -                    |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés   | -                            | -                    |
| Titres financiers empruntés  | -                            | -                    |
| Titres financiers donnés en pension  | -                            | -                    |
| Autres opérations temporaires  | -                            | -                    |
| <b>Contrats financiers</b>   | -                            | -                    |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé  | -                            | -                    |
| Autres opérations  | -                            | -                    |
| <b>Autres instruments financiers</b>   | -                            | -                    |
| <b>Créances</b>  | <b>667,37</b>                | -                    |
| Opérations de change à terme de devises  | -                            | -                    |
| Autres   | 667,37                       | -                    |
| <b>Comptes financiers</b>  | <b>36 716,06</b>             | <b>1 555 899,47</b>  |
| Liquidités   | 36 716,06                    | 1 555 899,47         |
| <b>Total de l'actif</b>  | <b>22 401 149,17</b>         | <b>19 286 642,00</b> |

(1) OPC maître

## Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

### BILAN PASSIF

|   | 29/09/2023           | 30/09/2022           |
|---|----------------------|----------------------|
| <b>Capitaux propres</b>                                       |                      |                      |
| <b>Capital</b>  | <b>22 252 620,89</b> | <b>18 775 833,55</b> |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)   | -                    | -                    |
| Report à nouveau (a)  | -                    | -                    |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)              | <b>183 074,71</b>    | <b>528 564,69</b>    |
| <b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>                          | <b>-41 023,73</b>    | <b>-27 970,57</b>    |
| <b>Total des capitaux propres</b>                             | <b>22 394 671,87</b> | <b>19 276 427,67</b> |
| (= Montant représentatif de l'actif net)                      |                      |                      |
| <b>Instruments financiers</b>                                 | -                    | -                    |
| <b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>       | -                    | -                    |
| <b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>           | -                    | -                    |
| Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension | -                    | -                    |
| Dettes représentatives de titres financiers empruntés         | -                    | -                    |
| Autres opérations temporaires                                 | -                    | -                    |
| <b>Contrats financiers</b>                                    | -                    | -                    |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé               | -                    | -                    |
| Autres opérations   | -                    | -                    |
| <b>Dettes</b>   | <b>6 477,30</b>      | <b>10 214,33</b>     |
| Opérations de change à terme de devises                       | -                    | -                    |
| Autres  | 6 477,30             | 10 214,33            |
| <b>Comptes financiers</b>                                     | -                    | -                    |
| Concours bancaires courants                                   | -                    | -                    |
| Emprunts  | -                    | -                    |
| <b>Total du passif</b>  | <b>22 401 149,17</b> | <b>19 286 642,00</b> |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors bilan (en euros)

|  | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|--|------------|------------|
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                  |            |            |
| Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | -          | -          |
| Engagements de gré à gré                         | -          | -          |
| Autres engagements                               | -          | -          |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                         |            |            |
| Engagements sur marchés réglementés ou assimilés | -          | -          |
| Engagements de gré à gré                         | -          | -          |
| Autres engagements                               | -          | -          |

## Compte de résultat (en euros)

|  | 29/09/2023        | 30/09/2022        |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>Produits sur opérations financières</b>                             |                   |                   |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers                          | 3 984,48          | 227,80            |
| Produits sur actions et valeurs assimilées                             | -                 | -                 |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées                         | -                 | -                 |
| Crédits d'impôt  | -                 | -                 |
| Produits sur titres de créances  | -                 | -                 |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers | -                 | -                 |
| Produits sur contrats financiers                                       | -                 | -                 |
| Autres produits financiers   | -                 | -                 |
| <b>Total (I)</b>   | <b>3 984,48</b>   | <b>227,80</b>     |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                              |                   |                   |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers  | -                 | -                 |
| Charges sur contrats financiers  | -                 | -                 |
| Charges sur dettes financières   | 57,00             | 6 374,14          |
| Autres charges financières   | -                 | -                 |
| <b>Total (II)</b>  | <b>57,00</b>      | <b>6 374,14</b>   |
| <b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>                    | <b>3 927,48</b>   | <b>-6 146,34</b>  |
| Autres produits (III)  | -                 | -                 |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)                  | 34 765,79         | 14 864,32         |
| Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (V)                   | -                 | -                 |
| <b>Résultat net de l'exercice (I - II + III - IV + V)</b>              | <b>-30 838,31</b> | <b>-21 010,66</b> |
| Régularisation des revenus de l'exercice (VI)                          | -10 185,42        | -6 959,91         |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VII)              | -                 | -                 |
| <b>Résultat (I - II + III - IV + V +/- VI - VII)</b>                   | <b>-41 023,73</b> | <b>-27 970,57</b> |

## ANNEXE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux en France.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

### Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

**Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :**

#### Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

#### OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

#### Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

**Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :**

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

**Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :**

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

**Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :**

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

## Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

## Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

## Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

## Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

## Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net, tout OPC inclus, ne peut être supérieur à

- 0,15% TTC pour les parts S, pris en charge par l'entreprise

- 2,25% TTC pour les parts A1, pris en charge par le FCPE
- 0,55% TTC pour les parts E1, pris en charge par le FCPE

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCPE lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCPE n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCPE.

#### Description des frais de gestion indirects

En tant que fonds nourricier, le FCPE supporte indirectement les frais suivants facturés par l'OPCVM Maître :

- frais de gestion fixes, calculés sur la base de l'actif net : 0,50% TTC maximum
- frais indirects, calculés sur la base de l'actif net : 1,20% TTC maximum

Les rétrocessions éventuellement perçues seront directement reversées au bénéfice du FCPE.

#### Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

#### Affectation des sommes distribuables

Les revenus et produits des avoirs compris dans le fonds ainsi que les plus-values réalisées sont obligatoirement réinvestis.

#### Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

#### Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

#### Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

#### Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

## Evolution de l'actif net du Fonds d'épargne salariale (en euros)

|   | 29/09/2023 <sup>(2)</sup> | 30/09/2022           |
|---|---------------------------|----------------------|
| <b>Actif net en début d'exercice</b>  | <b>19 276 427,67</b>      | <b>21 991 537,60</b> |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises au Fonds d'épargne salariale) | 2 765 993,26              | 2 918 828,88         |
| dont participation ou compléments de participation  | -                         | -                    |
| dont plan d'épargne ou intéressement  | -                         | -                    |
| dont transferts   | -                         | -                    |
| dont arbitrages   | -                         | -                    |
| dont versements volontaires et abondements  | -                         | -                    |
| dont autres   | -                         | -                    |
| dont droits d'entrée à la charge de l'entreprise - prélevés                                     | -                         | -                    |
| dont droits d'entrée à la charge de l'entreprise - rétrocédés                                   | -                         | -                    |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises au Fonds d'épargne salariale)        | -2 147 807,86             | -3 487 052,98        |
| dont rachats par les salariés - parts disponibles   | -                         | -                    |
| dont rachats par les salariés - accession à la propriété  | -                         | -                    |
| dont rachats par les salariés - mariage   | -                         | -                    |
| dont rachats liés au départ à la retraite   | -                         | -                    |
| dont rachats liés au départ de l'entreprise   | -                         | -                    |
| dont transferts   | -                         | -                    |
| dont arbitrages   | -                         | -                    |
| dont autres   | -                         | -                    |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                                      | 183 181,95                | 531 021,14           |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                                     | -                         | -                    |
| Plus-values réalisées sur contrats financiers   | -                         | -                    |
| Moins-values réalisées sur contrats financiers  | -                         | -                    |
| Frais de transaction  | -1 458,70                 | -536,00              |
| Différences de change   | -                         | -                    |
| Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers                    | 2 349 173,86              | -2 656 360,31        |
| Différence d'estimation exercice N  | 3 115 274,86              |                      |
| Différence d'estimation exercice N - 1  | 766 101,00                |                      |
| Variation de la différence d'estimation des contrats financiers                                 | -                         | -                    |
| Différence d'estimation exercice N  | -                         |                      |
| Différence d'estimation exercice N - 1  | -                         |                      |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes                            | -                         | -                    |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat   | -                         | -                    |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation                                       | -30 838,31                | -21 010,66           |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes                      | -                         | -                    |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat   | -                         | -                    |
| Autres éléments   | -                         | -                    |
| <b>Actif net en fin d'exercice</b>  | <b>22 394 671,87</b>      | <b>19 276 427,67</b> |

(2) Le détail des souscriptions et des rachats, n'étant pas disponible auprès de la société de gestion, n'est pas présenté. Ces données, fournies par les teneurs de compte et non issues de la comptabilité du fonds d'épargne salariale, ne sont pas auditées par le commissaire aux comptes.

## Répartition par nature juridique ou économique

| Désignation des valeurs  | Montant | % |
|--|---------|---|
| <b>Actif</b>   |         |   |
| <b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b> | -       | - |
| <b>Obligations et valeurs assimilées</b>                               | -       | - |
| Obligations Indexées   | -       | - |
| Obligations Convertibles   | -       | - |
| Titres Participatifs   | -       | - |
| Autres Obligations   | -       | - |
| <b>Titres de créances</b>  | -       | - |
| Les titres négociables à court terme                                   | -       | - |
| Les titres négociables à moyen terme                                   | -       | - |
| <b>Passif</b>  |         |   |
| <b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>                | -       | - |
| Actions et valeurs assimilées  | -       | - |
| Obligations et valeurs assimilées                                      | -       | - |
| Titres de créances   | -       | - |
| Autres   | -       | - |
| <b>Hors-bilan</b>  |         |   |
| Taux   | -       | - |
| Actions  | -       | - |
| Crédit   | -       | - |
| Autres   | -       | - |

## Répartition par nature de taux

|   | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres    | %    |
|---|-----------|---|---------------|---|----------------|---|-----------|------|
| <b>Actif</b>  |           |   |               |   |                |   |           |      |
| Dépôts  | -         | - | -             | - | -              | - | -         | -    |
| Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées | -         | - | -             | - | -              | - | -         | -    |
| Obligations et valeurs assimilées                               | -         | - | -             | - | -              | - | -         | -    |
| Titres de créances  | -         | - | -             | - | -              | - | -         | -    |
| Opérations temporaires sur titres financiers                    | -         | - | -             | - | -              | - | -         | -    |
| Comptes financiers  | -         | - | -             | - | -              | - | 36 716,06 | 0,16 |
| <b>Passif</b>   |           |   |               |   |                |   |           |      |
| Opérations temporaires sur titres financiers                    | -         | - | -             | - | -              | - | -         | -    |
| Comptes financiers  | -         | - | -             | - | -              | - | -         | -    |
| <b>Hors-bilan</b>   |           |   |               |   |                |   |           |      |
| Opérations de couverture  | -         | - | -             | - | -              | - | -         | -    |
| Autres opérations   | -         | - | -             | - | -              | - | -         | -    |

## Répartition par maturité résiduelle

|   | < 3 mois  | %    | [3 mois - 1 an] | % | [1 - 3 ans] | % | [3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|---|-----------|------|-----------------|---|-------------|---|-------------|---|---------|---|
| <b>Actif</b>  |           |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Dépôts  | -         | -    | -               | - | -           | - | -           | - | -       | - |
| Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées | -         | -    | -               | - | -           | - | -           | - | -       | - |
| Obligations et valeurs assimilées                               | -         | -    | -               | - | -           | - | -           | - | -       | - |
| Titres de créances  | -         | -    | -               | - | -           | - | -           | - | -       | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers                    | -         | -    | -               | - | -           | - | -           | - | -       | - |
| Comptes financiers  | 36 716,06 | 0,16 | -               | - | -           | - | -           | - | -       | - |
| <b>Passif</b>   |           |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Opérations temporaires sur titres financiers                    | -         | -    | -               | - | -           | - | -           | - | -       | - |
| Comptes financiers  | -         | -    | -               | - | -           | - | -           | - | -       | - |
| <b>Hors-bilan</b>   |           |      |                 |   |             |   |             |   |         |   |
| Opérations de couverture  | -         | -    | -               | - | -           | - | -           | - | -       | - |
| Autres opérations   | -         | -    | -               | - | -           | - | -           | - | -       | - |

## Répartition par devise

|   |   | % |   | % |   | % |   | % |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| <b>Actif</b>  |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Dépôts  | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Actions et valeurs assimilées                                   | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Obligations et valeurs assimilées                               | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Titres de créances  | - | - | - | - | - | - | - | - |
| OPC   | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers                    | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Créances  | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers  | - | - | - | - | - | - | - | - |
| <b>Passif</b>   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Opérations de cession sur instruments financiers                | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Opérations temporaires sur titres financiers                    | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Dettes  | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Comptes financiers  | - | - | - | - | - | - | - | - |
| <b>Hors-bilan</b>   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| Opérations de couverture  | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Autres opérations   | - | - | - | - | - | - | - | - |

## Débiteurs et créditeurs divers

|   | 29/09/2023           |
|---|----------------------|
| <b>Créances</b>                               |                      |
| Souscriptions à recevoir                      | 641,37               |
| Autre   | 26,00 <sup>(3)</sup> |
| <b>Total créances</b>                         | <b>667,37</b>        |
| <b>Dettes</b>                                 |                      |
| Provision pour frais de gestion fixes à payer | -5 292,74            |
| Rachats à payer                               | -1 184,56            |
| <b>Total dettes</b>                           | <b>-6 477,30</b>     |
| <b>Total</b>                                  | <b>-5 809,93</b>     |

(3) Reprise de provision commission mouvements

## Souscriptions rachats

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| <b>Catégorie de parts A1</b> |             |
| Parts émises                 | 12 461,0458 |
| Parts rachetées              | 2 412,6002  |
| <b>Catégorie de parts S</b>  |             |
| Parts émises                 | 62 554,7221 |
| Parts rachetées              | 93 712,5547 |
| <b>Catégorie de parts E1</b> |             |
| Parts émises                 | 93,4849     |
| Parts rachetées              | 43,9471     |

## Commissions

|  |      |
|--|------|
| <b>Catégorie de parts A1</b>                     |      |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises       | 0,00 |
| <b>Catégorie de parts S</b>                      |      |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises       | 0,00 |
| <b>Catégorie de parts E1</b>                     |      |
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises       | 0,00 |

## Frais de gestion

|   |      |
|---|------|
| <b>Catégorie de parts A1</b>                |      |
| Pourcentage de frais de gestion fixes       | 2,01 |
| Commission de performance (frais variables) | -    |
| Rétrocession de frais de gestion            | -    |
| <b>Catégorie de parts S</b>                 |      |
| Pourcentage de frais de gestion fixes       | -(4) |
| Commission de performance (frais variables) | -    |
| Rétrocession de frais de gestion            | -    |
| <b>Catégorie de parts E1</b>                |      |
| Pourcentage de frais de gestion fixes       | 0,30 |
| Commission de performance (frais variables) | -    |
| Rétrocession de frais de gestion            | -    |

(4) Les frais de gestion de la part S sont pris en charge par l'entreprise

## Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par le Fonds d'épargne salariale avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

## Autres informations

| Code  | Nom                          | Quantité  | Cours    | Valeur actuelle (en euros) |
|---|------------------------------|-----------|----------|----------------------------|
| <b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>  |                              |           |          |                            |
|   | Néant                        |           |          |                            |
| <b>Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie</b>  |                              |           |          |                            |
| <b>Instrument financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan</b>   |                              |           |          |                            |
|   | Néant                        |           |          |                            |
| <b>Instrument financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine</b>  |                              |           |          |                            |
|   | Néant                        |           |          |                            |
| <b>Instrument financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b> |                              |           |          |                            |
| FRO007069554  | OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M | 20 567,03 | 1 087,36 | 22 363 765,74              |

## Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

|                       | Date | Montant total | Montant unitaire | Crédits d'impôt totaux | Crédit d'impôt unitaire |
|-----------------------|------|---------------|------------------|------------------------|-------------------------|
| <b>Total acomptes</b> |      | -             | -                | -                      | -                       |

## Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

|                       | Date | Montant total | Montant unitaire |
|-----------------------|------|---------------|------------------|
| <b>Total acomptes</b> |      | -             | -                |

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

|   | 29/09/2023        | 30/09/2022        |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Catégorie de parts A1</b>  |                   |                   |
| <b>Sommes restant à affecter</b>  |                   |                   |
| Report à nouveau  | -                 | -                 |
| Résultat  | -43 946,23        | -21 681,79        |
| <b>Total</b>  | <b>-43 946,23</b> | <b>-21 681,79</b> |
| <b>Affectation</b>  |                   |                   |
| Distribution  | -                 | -                 |
| Report à nouveau de l'exercice  | -                 | -                 |
| Capitalisation  | -43 946,23        | -21 681,79        |
| <b>Total</b>  | <b>-43 946,23</b> | <b>-21 681,79</b> |
| <b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                   |                   |
| Nombre d'actions ou parts   | -                 | -                 |
| Distribution unitaire   | -                 | -                 |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat                         | -                 | -                 |
| <b>Catégorie de parts S</b>   |                   |                   |
| <b>Sommes restant à affecter</b>  |                   |                   |
| Report à nouveau  | -                 | -                 |
| Résultat  | 3 524,70          | -5 772,95         |
| <b>Total</b>  | <b>3 524,70</b>   | <b>-5 772,95</b>  |
| <b>Affectation</b>  |                   |                   |
| Distribution  | -                 | -                 |
| Report à nouveau de l'exercice  | -                 | -                 |
| Capitalisation  | 3 524,70          | -5 772,95         |
| <b>Total</b>  | <b>3 524,70</b>   | <b>-5 772,95</b>  |
| <b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                   |                   |
| Nombre d'actions ou parts   | -                 | -                 |
| Distribution unitaire   | -                 | -                 |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat                         | -                 | -                 |
| <b>Catégorie de parts E1</b>  |                   |                   |
| <b>Sommes restant à affecter</b>  |                   |                   |
| Report à nouveau  | -                 | -                 |
| Résultat  | -602,20           | -515,83           |
| <b>Total</b>  | <b>-602,20</b>    | <b>-515,83</b>    |
| <b>Affectation</b>  |                   |                   |
| Distribution  | -                 | -                 |
| Report à nouveau de l'exercice  | -                 | -                 |
| Capitalisation  | -602,20           | -515,83           |
| <b>Total</b>  | <b>-602,20</b>    | <b>-515,83</b>    |

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

|   | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|------------|------------|
| <b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |            |            |
| Nombre d'actions ou parts   | -          | -          |
| Distribution unitaire   | -          | -          |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat                         | -          | -          |

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

|   | 29/09/2023        | 30/09/2022        |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>Catégorie de parts A1</b>  |                   |                   |
| <b>Sommes restant à affecter</b>  |                   |                   |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées                       | -                 | -                 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice                                     | 18 599,48         | 26 684,63         |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice                 | -                 | -                 |
| <b>Total</b>  | <b>18 599,48</b>  | <b>26 684,63</b>  |
| <b>Affectation</b>  |                   |                   |
| Distribution  | -                 | -                 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées                                   | -                 | -                 |
| Capitalisation  | 18 599,48         | 26 684,63         |
| <b>Total</b>  | <b>18 599,48</b>  | <b>26 684,63</b>  |
| <b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                   |                   |
| Nombre d'actions ou parts   | -                 | -                 |
| Distribution unitaire   | -                 | -                 |
| <b>Catégorie de parts S</b>   |                   |                   |
| <b>Sommes restant à affecter</b>  |                   |                   |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées                       | -                 | -                 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice                                     | 162 686,25        | 497 944,47        |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice                 | -                 | -                 |
| <b>Total</b>  | <b>162 686,25</b> | <b>497 944,47</b> |
| <b>Affectation</b>  |                   |                   |
| Distribution  | -                 | -                 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées                                   | -                 | -                 |
| Capitalisation  | 162 686,25        | 497 944,47        |
| <b>Total</b>  | <b>162 686,25</b> | <b>497 944,47</b> |
| <b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                   |                   |
| Nombre d'actions ou parts   | -                 | -                 |
| Distribution unitaire   | -                 | -                 |
| <b>Catégorie de parts E1</b>  |                   |                   |
| <b>Sommes restant à affecter</b>  |                   |                   |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées                       | -                 | -                 |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice                                     | 1 788,98          | 3 935,59          |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice                 | -                 | -                 |
| <b>Total</b>  | <b>1 788,98</b>   | <b>3 935,59</b>   |
| <b>Affectation</b>  |                   |                   |
| Distribution  | -                 | -                 |
| Plus et moins-values nettes non distribuées                                   | -                 | -                 |
| Capitalisation  | 1 788,98          | 3 935,59          |
| <b>Total</b>  | <b>1 788,98</b>   | <b>3 935,59</b>   |

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

|   | 29/09/2023 | 30/09/2022 |
|---|------------|------------|
| <b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |            |            |
| Nombre d'actions ou parts   | -          | -          |
| Distribution unitaire   | -          | -          |

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du Fonds d'épargne salariale au cours des cinq derniers exercices (en euros)

|   | 29/09/2023     | 30/09/2022     | 30/09/2021              | 30/09/2020     | 30/09/2019     |
|---|----------------|----------------|-------------------------|----------------|----------------|
| <b>Actif net</b>  |                |                |                         |                |                |
| en EUR  | 22 394 671,87  | 19 276 427,67  | 21 991 537,60           | 19 199 051,88  | 22 401 396,62  |
| <b>Nombre de titres</b>   |                |                |                         |                |                |
| Catégorie de parts A1   | 19 079,7914    | 9 031,3458     | 2 377,1468              | -              | 1 388 252,3121 |
| Catégorie de parts S  | 1 007 320,1474 | 1 038 477,9800 | 1 116 193,9337          | 1 221 944,0591 | -              |
| Catégorie de parts E1   | 189,6363       | 140,0985       | 5,5325                  | -              | -              |
| <b>Valeur liquidative unitaire</b>  |                |                |                         |                |                |
| Catégorie de parts A1 en EUR  | 117,77         | 106,27         | 120,50 <sup>(5)</sup>   | -              | 16,13          |
| Catégorie de parts S en EUR   | 19,784         | 17,499         | 19,439                  | 15,71          | -              |
| Catégorie de parts E1 en EUR  | 1 153,19       | 1 023,12       | 1 139,95 <sup>(6)</sup> | -              | -              |
| <b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b> |                |                |                         |                |                |
| Catégorie de parts A1 en EUR  | -              | -              | -                       | -              | -              |
| Catégorie de parts S en EUR   | -              | -              | -                       | -              | -              |
| Catégorie de parts E1 en EUR  | -              | -              | -                       | -              | -              |
| <b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>                    |                |                |                         |                |                |
| Catégorie de parts A1 en EUR  | -              | -              | -                       | -              | -              |
| Catégorie de parts S en EUR   | -              | -              | -                       | -              | -              |
| Catégorie de parts E1 en EUR  | -              | -              | -                       | -              | -              |
| <b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>             |                |                |                         |                |                |
| Catégorie de parts A1 en EUR  | -              | -              | -                       | -              | -              |
| Catégorie de parts S en EUR   | -              | -              | -                       | -              | -              |
| Catégorie de parts E1 en EUR  | -              | -              | -                       | -              | -              |
| <b>Capitalisation unitaire</b>  |                |                |                         |                |                |
| Catégorie de parts A1 en EUR  | -1,32          | 0,55           | 0,94                    | -              | 0,49           |
| Catégorie de parts S en EUR   | 0,16           | 0,47           | 0,32                    | 4,77           | -              |
| Catégorie de parts E1 en EUR  | 6,25           | 24,40          | 16,81                   | -              | -              |

(5) La catégorie de parts A1 a été créée le 15/10/2020 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(6) La catégorie de parts E1 a été créée le 08/12/2020 avec une valeur nominale de EUR 1 000,00.

## Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023

| Désignation des valeurs  | Devise | Qté Nbre<br>ou<br>nominal | Valeur<br>boursière  | % Actif<br>Net |
|--|--------|---------------------------|----------------------|----------------|
| <b>Dépôts</b>  |        |                           | -                    | -              |
| <b>Instruments financiers</b>  |        |                           |                      |                |
| <b>Instruments financiers de l'entreprise ou des entreprises liées</b>   |        |                           | -                    | -              |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé   |        |                           | -                    | -              |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé  |        |                           | -                    | -              |
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>   |        |                           | -                    | -              |
| Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé  |        |                           | -                    | -              |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé   |        |                           | -                    | -              |
| <b>Obligations et valeurs assimilées</b>   |        |                           | -                    | -              |
| Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé  |        |                           | -                    | -              |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé   |        |                           | -                    | -              |
| <b>Titres de créances</b>  |        |                           | -                    | -              |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé   |        |                           | -                    | -              |
| Titres de créances négociables   |        |                           | -                    | -              |
| Autres titres de créances  |        |                           | -                    | -              |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé  |        |                           | -                    | -              |
| <b>Organismes de placement collectif</b>   |        |                           | <b>22 363 765,74</b> | <b>99,86</b>   |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays  |        |                           | 22 363 765,74        | 99,86          |
| OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M   | EUR    | 20 567,03                 | 22 363 765,74        | 99,86          |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne                                  |        |                           | -                    | -              |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés         |        |                           | -                    | -              |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés |        |                           | -                    | -              |
| Autres organismes non européens  |        |                           | -                    | -              |
| <b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>  |        |                           | -                    | -              |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension   |        |                           | -                    | -              |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés   |        |                           | -                    | -              |
| Titres financiers empruntés  |        |                           | -                    | -              |
| Titres financiers donnés en pension  |        |                           | -                    | -              |
| Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension  |        |                           | -                    | -              |
| Dettes représentatives de titres financiers empruntés  |        |                           | -                    | -              |
| Autres opérations temporaires  |        |                           | -                    | -              |
| <b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>  |        |                           | -                    | -              |
| <b>Contrats financiers</b>   |        |                           | -                    | -              |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé  |        |                           | -                    | -              |
| Autres opérations  |        |                           | -                    | -              |
| <b>Autres instruments financiers</b>   |        |                           | -                    | -              |

## Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

| Désignation des valeurs | Devise | Qté Nbre<br>ou<br>nominal | Valeur<br>boursière  | % Actif<br>Net |
|-------------------------|--------|---------------------------|----------------------|----------------|
| Créances                |        |                           | 667,37               | 0,00           |
| Dettes                  |        |                           | -6 477,30            | -0,03          |
| Comptes financiers      |        |                           | 36 716,06            | 0,16           |
| <b>ACTIF NET</b>        |        |                           | <b>22 394 671,87</b> | <b>100,00</b>  |

FCP (Fonds Commun de Placement)  
de droit français

OPCVM relevant de la  
Directive 2009/65 CE

# OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M

## Rapport annuel au 29 septembre 2023

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **SOCIETE GENERALE**

Gestion administrative et comptable : **SOCIETE GENERALE**

Commissaire aux comptes : **DELOITTE & ASSOCIES**

**Ofi invest Asset Management**

Siège social : 22 Rue Vernier – 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 335 133 229



**ofi invest**  
Asset Management

## CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

### Dénomination

Ofi Invest Dynamique Monde M

### Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

### Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

### Synthèse de l'offre de gestion

| Code ISIN    | Affectation des sommes distribuables |                              | Devise de libellé | Montant initial de la part | Souscripteurs concernés  | Montant minimum pour la première souscription | Montant minimum pour les souscriptions ultérieures |
|--------------|--------------------------------------|------------------------------|-------------------|----------------------------|--|---|--|
|              | Résultat net                         | Plus-values nettes réalisées |                   |                            |  |   |  |
| FR0007069554 | Capitalisation                       | Capitalisation               | Euro              | 500 euros                  | Tous souscripteurs, plus particulièrement destiné aux investisseurs institutionnels et aux OPC | Pas de minimum                                | Pas de minimum                                     |

## Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif, en investissant de manière active et discrétionnaire sur différentes classes d'actifs (actions, obligations), de réaliser sur la durée de placement recommandée de 8 ans, une performance supérieure à l'indice composite 40% EURO STOXX®, 40% MSCI World Ex EMU et 20% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return Index Value Unhedged EUR. La gestion du FCP favorisera les marchés actions par rapport aux marchés de taux.

## Indicateur de référence

Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du FCP ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent. Toutefois à titre indicatif, la performance du FCP pourra être comparée à postériori à celle de l'indice composite suivant :

- 40% EURO STOXX® (cours de clôture - dividendes réinvestis) : cet indice actions est composé des principales capitalisations de la zone Euro, libellées en euro, présentes dans l'indice STOXX® Europe 600. Il est calculé et publié par STOXX Limited ;
- 40% de MSCI World Ex EMU (cours de clôture - dividendes réinvestis) : cet indice est un indice action constitué des actions de grandes capitalisations des pays développés hors celle de la zone euro, libellé en euro. Il est calculé quotidiennement et publié par MSCI Limited ;
- 20% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return Index Value Unhedged EUR (cours de clôture - dividendes réinvestis) : cet indice est un indice obligataire composé des emprunts gouvernementaux et non gouvernementaux, libellé en euro, à taux fixe, dont l'émetteur bénéficie d'une notation : catégorie investissement. Il est calculé quotidiennement et publié par Bloomberg Barclays Capital.

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

## Stratégie d'investissement

### **Stratégie utilisée :**

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et à la sélection des valeurs.

Le portefeuille pourra être exposé :

- Entre 0% et 100% de l'actif net aux actions et titres donnant accès directement ou indirectement au capital et aux droits de vote de sociétés français ou étrangers ;
- Entre 0% et 100% de l'actif net aux titres de créance et instruments du marché monétaire.

L'exposition aux marchés d'actions et aux marchés d'instruments monétaires pourra être réalisée au moyen d'instruments dérivés et intégrant des dérivés.

Le FCP pourra investir entre 20% et 50% de l'actif net en parts et actions d'OPC.

L'allocation d'actifs sera libre et visera à obtenir une évolution de la performance aussi régulière que possible. Le gestionnaire pourra donc librement surpondérer, en fonction de son anticipation, l'une ou l'autre des catégories.

Le portefeuille sera structuré en fonction du processus de gestion suivant :

Poche « actions » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- En fonction de ses anticipations, des scénarios macro-économiques qu'il privilégie et de son appréciation des marchés, le gérant surpondérera ou sous-pondérera chacun des secteurs économiques ou rubriques qui composent les indices inclus dans l'indicateur de référence ;
- Puis les valeurs seront sélectionnées en fonction de leur potentiel de valorisation, des perspectives de croissance de la société émettrice, de la qualité de son management et de sa communication financière ainsi que de la négociabilité du titre sur le marché.

Poche « taux » :

- Analyse macro-économique définissant les grandes thématiques boursières et les orientations sectorielles et géographiques ;
- Sélection des valeurs en fonction du scénario défini, de la situation des émetteurs et de leur spread, de leur rating et de la maturité des titres.

S'agissant des OPC, ils seront sélectionnés en fonction de leur compatibilité avec l'indicateur de référence, de la connaissance du profil de risque et du processus de gestion et de la qualité de la relation avec le gestionnaire.

La sensibilité du portefeuille du FCP sera comprise entre 0 et +8.

Le FCP est exposé à un risque de change dans la limite de 100% de l'actif net.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, le Fonds est dit « Article 6 » au sens du Règlement SFDR. Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

**Les actifs hors dérivés intégrés :**

**❖ *Actions et titres donnant accès au capital :***

Le FCP pourra être investi entre 0% et 100% de l'actif net en actions et titres donnant directement ou indirectement accès au capital et aux droits de vote de sociétés.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant d'actions et de titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou au droit de vote de sociétés, est de 80% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

Les titres détenus pourront relever de tous les secteurs économiques et pourront concerner des titres de sociétés de moyennes et grandes capitalisations.

Le FCP interviendra sur toutes les zones géographiques, y compris les pays émergents dans la limite de 50% de l'actif net.

Les titres détenus seront libellés en toutes devises.

❖ **Titres de créance et instruments du marché monétaire :**

Le FCP pourra être investi entre 0% et 100% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire.

Le niveau d'utilisation généralement recherché, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant de titres de créance et d'instruments du marché monétaire est de 20% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

Les titres sélectionnés pourront relever de toutes zones géographiques, y compris des pays émergents. Ils relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé.

Ces titres seront libellés en euro ou dans une devise autre que l'euro dans la limite de 10% de l'actif net. Ils relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (high yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des actionnaires et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

## ❖ *Actions et parts d'OPC*

Le portefeuille pourra investir entre 20% et 50% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

|  | Investissement autorisé au niveau de l'OPC |
|--|--|
| OPCVM de droit français ou étranger                | 50%  |
| FIA de droit français*                             | 30%  |
| FIA européens ou fonds d'investissement étrangers* | 30%  |
| Fonds d'investissement étrangers                   | N/A  |

\* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

### Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés, dans la limite de 10% de l'actif net, dans les conditions définies ci-après :

• Nature des marchés d'intervention :

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

• Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

• Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

• Nature des instruments utilisés :

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Credit Default Swap (sur single-name et sur indices), Total Return Swap (sur single-name et sur indices)

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100 % maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds. Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

- Nature des interventions :

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

• Nature des instruments utilisés :

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callable
- Obligations puttables

• Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions ;
- D'exposer le portefeuille au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs ;
- Ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

**Les dépôts :**

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

**Les emprunts d'espèces :**

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

**Les acquisitions et cessions temporaires de titres :**

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'opérations.

**Effet de levier maximum :**

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés est limitée à 300% de l'actif net (levier brut), et à 200% de l'actif net (levier net).

### **Contreparties utilisées :**

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com). Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans les parties « Informations particulières sur l'utilisation des TRS »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

### **Garanties financières :**

Dans le cadre de ces opérations, le FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le dépositaire.

### **Profil de risque**

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

### **Risques principaux :**

#### **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution de différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

#### **Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

### **Risque actions**

Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Il existe ainsi, un risque de baisse de la valeur liquidative. En raison de la fluctuation des marchés actions, le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petites capitalisations cotées. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

### **Risque lié aux marchés des pays émergents**

Le FCP peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements

### **Risque de taux**

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

### **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

### **Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)**

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

### **Risque de change**

Etant donné que le FCP peut investir dans des titres libellés en devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

### **Risque de contrepartie**

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

### **Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles**

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

### **Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés**

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

### **Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)**

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

### **Risque lié aux produits dérivés**

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

### **Risques en matière de durabilité**

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Bien que la société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

### **Risques accessoires :**

#### **Risque de liquidité**

Le FCP est susceptible d'investir sur des titres peu liquides du fait de l'émetteur, du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. En cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### **Garantie ou protection**

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

#### **Durée de placement recommandée**

Supérieure à huit ans.

## CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

### 03/10/2022 :

- Le FCP, anciennement Aviva Investors Conviction, a changé de dénomination au profit d'Ofi Invest Dynamique Monde M.
- Changement charte graphique.

### 31/12/2022 :

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT a été apportée à la société OFI ASSET MANAGEMENT avec date d'effet au 31 décembre 2022.

### 01/01/2023 :

- En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, le FCP a changé de société de gestion au profit d'Ofi Asset Management, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12 étant précisé que la nouvelle société de gestion a également changé de dénomination pour devenir « Ofi Invest Asset Management » à compter du 1er janvier 2023.
- Remplacement du DICI par un DIC PRIIPS + % frais d'entrée.

### 01/09/2023 :

Mise à jour de la documentation réglementaire : modification DIC PRIIPS, ajout d'un avertissement sur les gates + modification de calcul de la valeur liquidative.

- **Mise à jour du document-type DIC PRIIPS** pour donner suite aux différentes précisions doctrinales apportées par le régulateur depuis son entrée en vigueur le 1er janvier 2023, le document d'information clés (« DIC ») issue du règlement (UE) n° 1286/2014 dit « Règlement PRIIPS » associé au FCP et initialement publié par la société de gestion a été mis à jour.
- **Ajout d'un avertissement en l'absence d'introduction d'outils de gestion de la liquidité** : l'avertissement-type ci-dessous a été inséré dans le prospectus du FCP afin de mettre en garde les investisseurs sur le risque accru de suspension totale des souscriptions et des rachats en cas de circonstances exceptionnelles du fait de l'absence d'introduction d'un mécanisme de plafonnement des rachats ("gates") :  
*« En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du FCP à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce FCP ».*
- **Modification des modalités de calcul de la valeur liquidative** : Ofi Invest Asset Management a décidé, pour des contraintes opérationnelles, que la valeur liquidative du FCP sera calculée de façon quotidienne à l'exception des jours fériés légaux en France.

Les autres caractéristiques du FCP demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre FCP que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

La documentation réglementaire du FCP actualisée en conséquence est disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com) depuis le 1er septembre 2023.

## **CHANGEMENT(S) À VENIR**

Néant

## **AUTRES INFORMATIONS**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

### **Ofi Invest Asset Management**

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : [ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com](mailto:ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com)

## RAPPORT D'ACTIVITÉ

### Contexte économique et financier

Sur les douze derniers mois, les marchés ont reflété des changements réguliers de scénarios économiques. Ces changements concernent principalement l'inflation, qui a fait son retour après une longue période de déflation. Depuis un an, cette inflation se normalise, notamment aux Etats Unis où elle est passée de 7,7% en septembre 2022 à 3% sur la fin du mois de juin 2023. En zone euro, elle a atteint 10,6% sur le début de période, avant de finalement se stabiliser autour de 5,2% un an plus tard. Néanmoins, le processus de désinflation n'est pas terminé et des problématiques subsistent. En effet, l'inflation sous-jacente reste à ce jour préoccupante notamment via la composante des services, dont la dynamique dépend de la résilience de la demande. En parallèle, et alors que les prix de l'énergie avaient reflué sur la fin d'année 2022, on note un rebond significatif des prix et principalement sur le baril de pétrole qui a augmenté de plus de 25% sur le dernier trimestre.

Face à cette forte remontée de l'inflation et afin de freiner l'économie et d'apaiser la demande, la Banque Centrale Européenne (BCE) a augmenté ses différents taux directeurs depuis un an, atteignant des niveaux que nous n'avions pas connus depuis de nombreuses années. Ainsi, après dix hausses consécutives, le taux de dépôt de la BCE est passé de -0,50% en juillet dernier à 4% à la fin du mois de septembre 2023. De l'autre côté de l'Atlantique, les taux directeurs de la Réserve Fédérale américaine (FED) ont suivi la même tendance et se situent dans la fourchette de 5,25%-5,50%, après une augmentation de 225 points de base (bps) au cours de la dernière année. Lors des deux dernières réunions, la FED a maintenu, comme anticipé, ces taux directeurs inchangés. Elle s'est néanmoins montrée déterminée en ne fermant pas la porte à une dernière hausse de taux sur la fin d'année 2023.

Ces importantes augmentations de taux, combinées aux problèmes persistants liés à l'inflation, ont suscité des craintes d'un atterrissage brutal de l'économie, et les discours évoquant une récession se sont multipliés. Il est toutefois indéniable que les différentes économies se sont révélées plus résilientes que prévu. Si la croissance mondiale sera probablement meilleure qu'attendue, tout en restant légèrement inférieure à 3 %, les véritables surprises se cachent dans la répartition géographique de cette croissance. Les États-Unis ne cessent de surprendre par la résilience de leur activité économique et parviennent à compenser la déception chinoise ainsi que la stagnation de l'économie européenne. De plus, la dispersion de la croissance entre les pays s'amplifie, avec l'Espagne et la France qui surperforment l'Allemagne et l'Italie, davantage pénalisées par les séquelles de la crise énergétique et plus récemment par la faiblesse chinoise.

Cependant, les effets néfastes du resserrement drastique des politiques monétaires commencent à se faire sentir dans l'économie réelle et touchent certains acteurs considérés comme "fragiles". Le secteur bancaire, ébranlé par la hausse rapide des conditions de financement, a été particulièrement secoué au mois de mars 2023, avec la faillite de la Silicon Valley Bank suivie par la chute de Crédit Suisse. Le secteur de l'immobilier peine également. La réévaluation du coût de financement de l'immobilier devrait s'étaler encore sur plusieurs trimestres, et pourrait amener une nouvelle dépréciation des prix.

#### Taux d'intérêt :

Aux États-Unis, les taux à long terme sur les bons du Trésor à 10 ans ont continué d'augmenter. On constate une hausse d'environ 74 points de base (bps) sur l'année, atteignant même son point haut de 4,60% à la fin du mois de septembre. Ce mouvement a principalement été entraîné par des révisions à la hausse de la croissance américaine, mais aussi par le discours ferme de la FED lors de sa dernière réunion. On observe une tendance similaire sur les taux européens. En effet, le taux allemand à 10 ans a augmenté de 73 bps sur la période. L'OAT 10 ans se situe quant à elle sur des niveaux autour de 3,40% après une augmentation de 68 bps sur l'année.

## Crédit :

Les obligations d'entreprise ont logiquement été impactées par la remontée des taux sur l'année. Cependant, même si quelques hausses de taux se sont encore matérialisées en 2023, le segment des obligations d'entreprise semble avoir une meilleure orientation, avec des rendements plus attractifs et un positionnement intéressant en termes de couple rendement/risque.

Sur l'exercice, dans la zone euro, l'écart de rendement (spread) s'est légèrement resserré. En effet, mises à part les tensions survenues à la suite des faillites bancaires et la crainte d'un ralentissement économique pouvant détériorer les bilans des entreprises, on constate que les primes de risque sur les entreprises de la zone euro se sont réduites. Nous considérons aujourd'hui les niveaux de rendement attractifs, notamment sur le segment du High Yield (HY). Les fondamentaux des entreprises restent bien orientés et les prévisions rassurantes. D'autre part, les taux de défaut ne devraient pas remonter significativement dans les prochains mois. Sur cette classe d'actifs, les spreads actuels correspondent à des niveaux de taux de défaut qui s'élèvent à 8,0 % contre 3,8 % anticipés par les agences.

## Actions :

Les marchés actions ont rebondi de manière significative depuis le mois d'octobre 2022, portés par l'amélioration des perspectives économiques. Les actions internationales ont ainsi enregistré une progression de plus de 21.95% (en total return & devise locale) sur la période, tandis que l'indice S&P 500 des actions américaines a augmenté de plus de 19.5%. En Europe, les actions ont également connu un excellent début d'année, soutenues par la normalisation sur le front énergétique. Ainsi, il convient de souligner la bonne tenue des marchés européens sur la période, avec une performance annuelle d'environ +29% pour l'Eurostoxx 50 et +26.7% pour le CAC 40. La dépendance à la Chine, qui a soutenu les marchés européens en début de période, est maintenant vécue comme un désavantage, illustré par des messages plus prudents de certains industriels.

## Politique de gestion

### Politique d'allocation :

Sur le dernier trimestre 2022, nous étions sous-pondérés sur les actions japonaises en raison des incertitudes autour de la banque centrale japonaise jusqu'en novembre. Nous avons ensuite plutôt sous-pondéré les actions européennes compte tenu des niveaux de taux et de nos perspectives de ralentissement économique sur cette zone ; en revanche nous avons constitué des positions sur les actions chinoises (large et mid caps) en anticipation de la réouverture de l'économie suite à la politique zéro Covid. Sur la durée, nous avons neutralisé nos positions en début de trimestre puis mis en place des couvertures sur la partie longue de la courbe Euro (30 ans), compte tenu des tensions inflationnistes persistantes menant la banque centrale à durcir sa politique monétaire. Nous avons par ailleurs renforcé notre position à la surperformance des obligations américaines au détriment des obligations européennes, dans la perspective d'un ralentissement plus avancé aux Etats-Unis. Nous avons également mis en place une stratégie d'écartement du spread entre le BTP italien et le Bund allemand, suite au resserrement de ce spread qui nous apparaissait trop important, au vu du contexte économique et politique difficiles. Sur le crédit, nous avons conservé nos positions sur le High Yield Euro et nettement renforcé le crédit Investment Grade (IG), afin de profiter de la compression du spread. Sur les diversifications actions, nous avons renforcé la stratégie de surperformance de l'énergie à l'approche d'un hiver où les difficultés d'approvisionnement sur le gaz pourraient se manifester s'il se montrait rigoureux. Nous avons également sur faiblesse renforcé notre position de surperformance des petites & moyennes capitalisation américaines vs grandes capitalisations, toujours décotées. Nous avons aussi complété nos positions sur les dividendes, avec une position longue sur les dividendes versés en 2023, basés sur les résultats 2022 quasi définitifs, et une position vendeuse sur les dividendes 2024 pouvant au contraire être affectés par le ralentissement économique. Pour finir, sur les devises, nous avons initié une position long Yen contre Dollar, suite à l'intervention du Japon pour soutenir sa devise.

Au cours du premier trimestre 2023, nous avons rapidement levé nos couvertures sur les actions européennes et mis en place des stratégies optionnelles sur l'Eurostoxx 50 gagnantes si les marchés accéléraient à la hausse ou en cas de baisse. Par ailleurs, nous avons allégé de 2pts les actions chinoises, la reprise économique semblant moins forte qu'anticipé. Sur la duration, nous avons progressivement levé nos couvertures sur les taux Euro, notre scénario étant à un ralentissement de la hausse des taux de la BCE. Parallèlement, sur les taux américains, nous avons acheté des couvertures pour nous protéger d'un ralentissement plus marqué de l'activité américaine menant la FED à couper plus tôt ses taux. Sur le portage crédit, nous avons maintenu nos positions sur l'Investment Grade, renforcé celles sur le High Yield et mis en place des positions sur la dette émergente (devises fortes puis devises locales) en prévision de l'assouplissement monétaire sur cette zone. Au niveau des diversifications actions, nous avons pris nos profits sur les small & mid caps US en amont du stress bancaire régional au mois de mars. Nous avons aussi réduit de moitié le secteur de l'énergie, impacté par le ralentissement de l'économie chinoise. Enfin, la BoJ commençant à sortir de sa politique de taux zéro, nous avons mis en place une stratégie de surperformance des banques japonaises. Les stratégies sur dividendes ont été de leur côté coupées dès janvier. Sur les devises, nous avons clôturé début janvier notre position sur le Yen, et au cours du trimestre, nous avons investi sur le dollar australien contre dollar néo-zélandais, pour tirer profit du différentiel de politique monétaire entre ces deux pays.

Sur le troisième trimestre, nous avons maintenu nos positions optionnelles jusqu'en juin où nous avons préféré les substituer par des positions fermes sur l'Eurostoxx 50 et le S&P, compte tenu des bonnes nouvelles sur l'activité économique. En revanche, nous avons clôturé en fin de période nos expositions à la Chine, les espoirs de rebond s'étant dissipés. Sur la duration, nous avons repris de la duration sur les taux américains, la FED s'approchant selon nous de la fin de son resserrement monétaire. Sur les stratégies de portage crédit, nous avons commencé à prendre des profits sur les obligations Investment Grade. En termes de diversifications actions, nous avons complètement sorti l'énergie au profit d'une nouvelle position de surperformance des large cap au détriment des small & mid caps US, doublement impactées par la hausse des taux et le ralentissement économique.

Au quatrième trimestre de l'exercice, nous avons maintenu notre surexposition actions, tant sur l'Europe que sur les Etats-Unis. Sur la duration, nous avons de juillet à septembre mis en place des couvertures sur les taux japonais après que la banque centrale japonaise a décidé de remonter le taux maximal des emprunts d'état. Le marché de l'emploi aux Etats-Unis demeurant dynamique, les risques de resserrement monétaire augmentant, nous avons coupé nos positions sur les taux US en fin de période. Pour autant, nous avons mis en place une stratégie de pentification sur la courbe américaine, au cas où le resserrement monétaire prendrait fin plus tôt. En Europe, nous avons ajouté de la duration sur le 10 ans britannique, l'activité économique montrant de clairs signes de faiblesse. Dans un premier temps, nous avons vendu des obligations allemandes, pour limiter la duration globale puis nous avons levé cette couverture en fin de trimestre, faisant ainsi remonter la duration. Nous avons globalement réduit nos stratégies de portage, en réduisant voire sortant certaines positions, notamment sur la dette Investment Grade. Sur les diversifications actions, nous avons sorti nos positions sur les banques nippones. Concernant les devises, nous avons initié des positions sur la couronne norvégienne contre euro, la baisse des rentrées fiscales liées au pétrole amenant à moins de pressions vendeuses sur la devise norvégienne. Enfin, pour réduire le risque global du portefeuille, nous avons acheté du dollar jusqu'à 4,5% du portefeuille, puis l'avons soldé en gains.

#### **Poche actions :**

Une fois de plus, les prévisions ont été démenties par les marchés depuis 12-18 mois. Après la plus forte hausse de taux courts enregistrée depuis l'ère Volcker, les hypothèses de ralentissement économique aux Etats-Unis étaient largement bien ancrées en ce début d'exercice. En conséquence, les perspectives de croissance de résultats des entreprises semblaient suspectes, et l'opinion générale tournait vers une correction des marchés actions développés. Seuls les marchés émergents devaient à peu près sortir leur épingle du jeu, sous l'effet d'une réouverture chinoise pleine de promesses.

La fin d'année 2022 s'est illustrée par des performances boursières directement influencées par les évolutions haussières des marchés de taux. Les valeurs technologiques et de croissance restaient sous pression, alors que les titres estampillés « value » tiraient leur épingle du jeu. La rotation stylistique démarrée fin 2021 se poursuivait donc, et permettait de combler une (petite) partie des écarts de valorisation accumulés ces dernières années. Il était d'ailleurs intéressant de constater que, une fois n'est pas coutume, les marchés européens menaient la danse des marchés développés. Mais au début du premier trimestre 2023, les marchés ont changé de régime.

D'une part, la transmission de la politique monétaire à la sphère réelle de l'économie semblait prendre beaucoup plus de temps qu'escompté. Nombre d'entreprises ont commenté tout au long de l'exercice sur le fait qu'elles ne voyaient pas de ralentissement de la demande finale, et que les consommateurs, éléments essentiels à la croissance économique dans les pays développés, répondaient toujours présents. Les excédents d'épargne accumulés post Covid, ainsi que les hausses de salaire enregistrées depuis les réouvertures des économies, ont permis aux agents économiques de maintenir leur pouvoir d'achat. Les publications de résultats du premier semestre ont plutôt incité le consensus des analystes à revoir les prévisions de résultats à la hausse, notamment aux Etats-Unis. Certes, les volumes de vente pouvaient parfois apparaître décevants, mais ils étaient plus que largement compensés par des effets prix importants. L'inflation des coûts des entrants était bien transférée aux consommateurs finaux, et les marges demeuraient résilientes. Il n'en fallait pas plus pour battre en brèche les hypothèses pessimistes de début d'année, et permettre aux marchés actions de déjouer les pronostics en s'offrant une nouvelle jambe de hausse, aidée par le positionnement très prudent des investisseurs en début d'exercice.

Mais le réel élément de surprise de l'année est venu du secteur technologique américain. L'avènement de chat GPT, et plus l'emballement au sujet de l'Intelligence Artificielle générative, a entraîné les sociétés gravitant autour de la thématique. A ce titre, le NVIDIA a largement tiré son épingle du jeu, avec un triplement de son cours de bourse, porté par une progression très impressionnante de son carnet de commandes. La contagion de la hausse à l'ensemble des plus grosses capitalisations technologiques (« the magnificent seven !») a permis au SP500 de poursuivre sa progression, mais avec une extrême concentration des performances au sein de l'indice. Ainsi, en fin d'exercice, l'indice américain affiche une hausse de plus de 21%, mais à laquelle participe un nombre restreint de sociétés, la moitié des composantes affichant même une performance annuelle négative.

Les marchés européens s'en tirent relativement bien en affichant une hausse annuelle proche de 20%, cela malgré un environnement économique largement moins porteur que celui rencontré aux Etats-Unis. L'économie allemande, première de la zone, est à l'arrêt, doublement pénalisée par l'héritage de la crise énergétique de 2022, et l'absence de réaccélération chinoise. Le déstockage et le phénomène de normalisation des carnets de commandes ont entraîné les indicateurs avancés comme le PMI manufacturier en territoire récessif. Toutefois, la bonne tenue de la consommation permet aux économies de la zone de ne pas sombrer et aux entreprises de tenir leurs objectifs de résultats. L'absence de déception couplée à la faible valorisation des marchés européens ont soutenu leur progression.

En termes de gestion, dans ce contexte incertain des marchés, le biais défensif du fonds a été maintenu tout au long de la période de l'exercice. Sur la partie sectorielle, quelques arbitrages ont été opérés pendant la période. Parmi eux, nous pouvons noter l'augmentation de l'exposition du portefeuille aux banques et aux utilities, avec à la fin de l'exercice une surpondération sur les deux secteurs. Alors que dans les banques, BBVA et UNICREDIT ont été préférées, au sein des utilities, secteur porté par la transition énergétique, le choix s'est porté sur E.ON, ENGIE et ENEL. Enfin, il est également intéressant de souligner la réduction de l'exposition du portefeuille au secteur de l'agro-alimentaire (prise de profit notamment sur PERNOD RICARD) et des médias (sortie d'UMG). Par ailleurs, l'année 2023 a été marquée par la sortie d'un poids lourd de la cote, LINDE, nous amenant à effectuer quelques arbitrages. En effet, le titre LINDE est désormais coté aux USA en dehors de notre univers d'investissement. Outre la liquidation de ce titre, les positions sur AIR LIQUIDE, TELEFONICA et LVMH ont également été réduites au bénéfice de STMICRO, SAFRAN et NOVO NORDISK et d'une nouvelle ligne sur PANDORA.

## Poche taux :

L'année a été marquée par la continuation du resserrement monétaire des grandes banques centrales afin d'endiguer une inflation mondiale qui est certes sur la pente descendante mais toujours largement au-dessus de la cible des 2%. Les marchés de taux ont donc été (à l'instar de l'année précédente) encore extrêmement volatiles, réagissant aux annonces de hausse et/ou pause des taux directeurs ainsi que de la réduction du bilan des banques centrales (« Quantitative Tightening »). Les taux longs des pays développés ont suivi le mouvement de hausse des taux directeurs mais avec un rythme moins soutenu que ces derniers engendrant ainsi un fort aplatissement des courbes avec pour résultante des courbes de taux inversées sur l'ensemble de la période.

Il est important de souligner que la hausse générale des taux d'intérêt ne s'est pas faite en ligne droite, sans interruption. Le mois de janvier fut par exemple marqué par une baisse conséquente des taux long sous fonds de craintes d'une récession économique. En mars l'annonce de faillite de certaines banques régionales aux Etats-Unis ainsi que le plan de sauvetage de Crédit Suisse a vu grandir les craintes d'une fragilisation du système bancaire en réaction à la remontée brutale des taux provoquant ainsi une baisse de ces derniers. En cette fin d'année 2023 les banques centrales (et notamment la BCE) semblent avoir atteint ou se diriger vers la fin de la remontée de leurs taux directeurs. Si l'inflation venait cependant à rester sur un plateau élevé, l'accélération de la réduction de leur bilan serait très certainement l'outil monétaire privilégié.

Dans la poche taux nous avons maintenu durant toute la fin d'année 2022 un positionnement de sous-sensibilité aux taux d'intérêt implémentée sur le segment de maturité 5-10 ans. Les taux ne nous paraissaient pas suffisamment en territoire restrictif pour commencer à reconstruire de la durée. Notre approche fut différente sur 2023 : conscients des impacts de cette forte remontée des taux sur l'économie mondiale nous nous attendions à ce que les taux restent dans un canal avec pour niveau moyen les 2.50% si on se réfère au taux 10 ans Allemand (taux de référence en Europe). Notre stratégie était donc de rester sous-sensible/neutre en sensibilité lorsque le taux 10 ans Allemand était autour des 2.00% / 2.20% puis d'ajouter graduellement par petites touches de la sensibilité une fois les niveaux de 2.40% / 2.50% atteints. Le dernier mouvement de septembre 2023 (forte hausse des taux provenant des US, où le marché de l'emploi reste très tendu et l'économie résiliente, avec un taux 10 ans Allemand touchant les 3%) nous a incité à terminer l'année avec une sur sensibilité de 0.85 année. Arrivant à la fin du cycle de hausse des taux directeurs, nous privilégions les maturités inférieures à 10 ans qui devraient être moins impactées par une éventuelle accélération de la réduction du bilan des banques centrales.

Le principal moteur de performance a donc été le directionnel sur les taux. Les positionnements visant à tirer des mouvements de taux entre pays de la zone euro auront seulement été initiés début 2023 avec une position d'écartement des taux italiens contre allemands qui aura protégé la poche en mars lors du stress bancaire. Nous avons à partir du milieu du troisième trimestre 2023 ajouter de la sensibilité via la France, l'Espagne et l'Italie mais plus dans un souci de diversification et de portage que d'une vue précise sur les valorisations respectives de ces pays par rapport à l'Allemagne (pays de référence en zone euro).

## Performances

Sur la période, la performance du FCP a été de 13,34% contre 14,03% pour son indice de référence (indice composite 40% EURO STOXX®, 40% MSCI World Ex EMU et 20% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Total Return Index Value Unhedged EUR).

| Ptf Libellé                         | Code ISIN    | Date de début | Date de fin | Net Ptf Return | Benchmark Return | VL de début (fin sept22) | VL de fin (fin sept23) |
|-------------------------------------|--------------|---------------|-------------|----------------|------------------|--------------------------|------------------------|
| OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M PART C | FR0007069554 | 30/09/2022    | 29/09/2023  | 13,34%         | 14,03%           | 959,34 €                 | 1 087,36 €             |

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.*

## Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

| NOM_FONDS                    | CATEGORIE | ISIN         | TITRE  | MOUVEMENTS<br>(en devise de comptabilité, hors frais) |               |
|------------------------------|-----------|--------------|--|---|---------------|
|                              |           |              |  | ACQUISITIONS  | CESSIONS      |
| OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M | OPC       | FR0010510479 | OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART D                           | 71 503 922,14   | 79 961 803,98 |
| OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M | OPC       | IE00BFNM3B99 | ISHARES IV PUBLIC LIMITED COMPANY UCITS ETF                  | 73 507 649,87   | 54 781 435,88 |
| OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M | OPC       | LU0290355717 | DB X TRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EUROZONE GOV UCITS E | 71 736 301,65   | 60 546 985,14 |
| OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M | OPC       | IE00B5M4WH52 | ISHARES JP MORGAN EM LOCA GOV BOND UCITS ETF USD DIST EUR    | 51 610 077,18   | 11 634 261,30 |
| OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M | OPC       | FR0011024249 | OFI INVEST ISR CREDIT BONDS EURO PART I                      | 10 457 804,44   | 43 204 433,56 |
| OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M | OPC       | IE0000FCGYF9 | INVESCO MARKETS PLC INVESCO S P CHINA A MIDCAP UCITS ETF     | 39 062 741,53   | 37 504 925,19 |
| OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M | OPC       | FR0007017488 | OFI INVEST ACTIONS AMERIQUE PART I                           | 35 738 855,01   | 13 147 092,14 |
| OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M | TCN       | FR0127532663 | VEOLIA ENVIRONNEMENT SA ESTR+0.16% 05/01/2023                |   | 30 000 000,00 |
| OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M | OPC       | IE00BF11F565 | ISHARES III PLC ISHARES CORE EUR CORP BOND UCITS ETF         | 26 171 739,12   | 26 456 901,57 |
| OFI INVEST DYNAMIQUE MONDE M | OPC       | IE00BKF6K94  | UBS IRL FUND SOLUTIONS PLC MSCI CHINA A SF UCITS ETF         | 14 997 267,51   | 24 216 120,34 |

## INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement\\_actionnarial-et-de-vote.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf) fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents/rapport-de-votes\\_OFI-AM\\_03-2023\\_FR.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents/rapport-de-votes_OFI-AM_03-2023_FR.pdf)

### Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : [https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement\\_actionnarial-et-de-vote.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf). Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

### Procédure de choix des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

### Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante :

[https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents/CR-frais-d-intermediation\\_abeille-AM.pdf](https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents/CR-frais-d-intermediation_abeille-AM.pdf)

### Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global du FCP sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

## Informations relatives à l'ESMA

### Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

### Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- Change : 426 976 885,40 euros
- Taux : Pas de position au 29/09/2023
- Crédit : Pas de position au 29/09/2023
- Actions – CFD : Pas de position au 29/09/2023
- Commodities : Pas de position au 29/09/2023

### Les contrats financiers (dérivés listés) :

- Futures : 965 320 828 euros
- Options : 2 697 195 683,83 euros

### Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- BNP PARIBAS SA
- CREDIT AGRICOLE CIB
- JP MORGAN
- SOCIETE GENERALE

## Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 29/09/2023, Ofi Invest Dynamique Monde M n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

## Partie qualitative :

### Préambule

La politique de rémunération conduite par le groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

La politique de rémunération est définie par le directeur général d'Ofi Invest et validée annuellement par le Comité des Nominations et Rémunérations d'Ofi Invest qui s'assure de sa mise en œuvre. Celui-ci est composé des représentants des actionnaires, le Directeur Général d'Ofi Invest et le Directeur des Ressources Humaines étant des invités permanents. La politique de rémunération et son application font l'objet d'une revue annuelle du directeur des Risques et de la Conformité d'Ofi Invest afin de s'assurer de sa conformité au regard des réglementations en vigueur.

Le Comité des Nominations et Rémunérations est l'un des Comités spécialisés du Conseil d'administration d'Ofi Invest. Il détermine notamment le cadre pour établir la politique de rémunération sur proposition du Directeur général d'Ofi Invest et les dirigeants des filiales concernées. Il notifie ses recommandations et propositions au Conseil d'administration concerné, lequel arrête la Politique de rémunération ainsi que son application pour chaque exercice.

En cas de délégation de gestion financière octroyée à une société de gestion tierce, chaque société veillera à ce que tout délégataire soit régi par des dispositions réglementaires en matière de rémunération similaires à celles qui lui sont applicables.

### **Principes**

La rémunération globale se compose des éléments suivants :

Une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

### Rémunération fixe

La rémunération fixe représente la proportion majoritaire de la rémunération globale versée décorrélée de la performance des fonds gérés. Elle est suffisamment importante pour rémunérer chaque collaborateur au regard des obligations liées à la définition de son poste, au niveau de compétence requis, à la responsabilité exercée et à l'expérience acquise. Par ailleurs, le niveau des rémunérations fixes est en ligne avec les pratiques de marché en vigueur dans le secteur d'activité de gestion d'actifs en France. La rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale et n'incite pas à une prise de risque excessive des collaborateurs. La rémunération fixe est versée en numéraire mais également, le cas échéant, sous forme d'avantages en nature tels que : voitures de fonction, logement. Chaque année une enveloppe d'évolution de la rémunération fixe est arrêtée, laquelle prend en considération le niveau d'augmentation de l'inflation.

## Rémunération variable

La politique de rémunération variable est déterminée de manière à éviter des situations de conflit d'intérêts ainsi que pour prévenir, par les modalités mises en place à ce titre, des prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients. La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et intègre les spécificités de la Directive OPCVM 5 et MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération. Ces directives poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les risques de durabilité.

Pour rappel, les risques de durabilité sont définis par le règlement SFDR comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement ». Cette politique de rémunération s'attache à mettre en œuvre des principes communs notamment en matière de risques de durabilité sachant que chaque structure de gestion dispose de sa propre politique de rémunération. Cette rémunération variable est à la fois individuelle (primes) et collective pour les sociétés signataires d'accords d'intéressement et/ou participation. Seule la rémunération variable individuelle est traitée dans cette politique de rémunération.

Dans un souci de clarté, le terme rémunération variable s'entend comme une référence à la rémunération variable individuelle. La partie variable de la rémunération n'est pas uniquement liée à la performance des portefeuilles et n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risques y compris les risques en matière de durabilité (par exemple les risques en matière de gouvernance tels que l'éthique des affaires..., mais aussi les risques physiques et de transition liés au changement climatique, etc.). La partie variable tient également compte d'éléments relatifs à la Responsabilité Sociale des Entreprises et en particulier de la qualité de l'Index Egalité Homme/Femme.

## Personnel identifié

Dans chacune des sociétés concernées, l'identification des personnes concernées par le dispositif se fait en deux temps :

- Tout d'abord une sélection large par la fonction ;
- Ensuite une réduction de cette liste par application d'un filtre quantitatif qui exclut les personnes bénéficiant d'une part variable inférieure à un seuil (en relatif ou en absolu). En effet le régulateur cherche avant tout à encadrer les rémunérations variables significatives.

La première étape consiste donc à identifier les personnes de la société de gestion concernées par ces dispositions : ce sont toutes celles qui participent à la prise de risque au niveau des fonds, des mandats ou de la société de gestion, indépendamment de la nature du fonds (FIA ou UCITS) :

- Preneurs de risques (Gérants, Directeur de la Gestion) ;
- Dirigeants CODIR OFI Invest, COMEX Ofi Invest AM et dirigeants des filiales (Ofi Invest Lux et Ofi Invest IS) ;
- Responsables des fonctions de contrôle (RM, MO, DCCI, audit, juridique et DAF, RH, DSI) ;
- Personnels assimilés : toutes celles qui n'appartiennent pas aux catégories précédentes mais qui ont un niveau de rémunération variable équivalent. Le critère quantitatif sera variable > 30% du fixe (en brut) ;
- Enfin, au titre des recommandations MIFID (annexe II), les commerciaux.
- Au titre de la réglementation des entreprises d'investissements, la table de négociation (Ofi Invest IS) et la Compagnie Holding d'Investissement (CHI) Ofi Invest.

## Détermination de l'enveloppe de rémunération variable

En ce qui concerne la rémunération variable, la répartition s'effectue en quatre temps, en cascade :

1. L'enveloppe globale est validée en tenant compte des résultats financiers de la société et ce d'autant plus si l'enveloppe de la rémunération variable porte le résultat à un résultat négatif. Elle tient compte des frais de surperformance et du résultat d'exploitation fixe. Cela relève d'une répartition de richesse entre les salariés et les actionnaires de la société. Ce point est apprécié en fonction de la rentabilité globale de la société.
2. Cette enveloppe globale est ensuite partagée en deux masses :
  - La part des frais de gestion liés à la performance qui revient aux équipes de gestion qui génèrent ces frais de gestion : cette première part est distribuée aux personnes concernées selon les règles proposées ci-dessous, en fonctions de critères quantitatifs et qualitatifs, conformément aux directives AIFM et OPCVM 5. Il est à noter que l'évolution de la réglementation va réduire considérablement la possibilité de percevoir de tels frais.
  - Le complément, constitué du reste.
3. Ce complément est ensuite réparti entre les unités opérationnelles en prenant en compte, entre autres, leur rentabilité, la performance des fonds dans leur univers concurrentiel, leur intérêt stratégique...
4. Pour chaque unité opérationnelle, les managers répartissent les enveloppes de façon discrétionnaire mais en prenant en compte :
  - Les objectifs fixés aux salariés ;
  - Leur contribution aux risques opérationnels ;
  - Le respect des objectifs SFDR ;
  - Et, pour les gérants d'OPC, le couple rendement / risque des fonds gérés.
  - Pour les gérants mandats : satisfaction du mandant sur la prestation de gestion, la performance financière sous contrainte comptable/ratio/réglementaire.

## Nature de la rémunération variable

Le personnel identifié peut être amené à percevoir une rémunération variable en numéraire et en instruments tels que définis ci-après.

## Modalités de versement

L'attribution de rémunération variable est discrétionnaire et est fondée sur des critères à la fois quantitatifs et qualitatifs variant selon les fonctions dans l'entreprise et les responsabilités des personnes : pour les preneurs de risques, le couple rendement / risque des fonds doit être retenu comme critère quantitatif.

## Critères

| Personnel concerné  | Critères quantitatifs  | Critères qualitatifs   |
|---------------------|--|--|
| Preneurs de risques | Dispositions relatives aux FGV<br>· Périmètre : les éléments ci-dessous ne se rapportent qu'à la part des FGVs revenant aux preneurs de risques.<br>· Méthode :<br>o On procède au classement de chaque fonds dans son groupe témoin, selon la même approche que la veille concurrentielle. Ce groupe témoin sera établi conjointement par le marketing, les gérants, les multi-gérants et les directeurs de gestion. Les groupes témoins identifiés à ce jour devront être élargis, en restant toutefois plus resserrés et plus précis que l'univers Europerformance. Ils feront l'objet d'une mise à jour au moins annuelle.<br>o Quatre horizons : 1 an, 2, 3 et 4 ans glissants. | · la réalisation d'objectifs (par exemple, ceux fixés par le responsable hiérarchique dans l'évaluation annuelle du collaborateur) ;<br>· l'observation de la politique de gestion des risques ;<br>· la conformité avec les règlements internes ou externes... ;<br>· le suivi des process de gestion.<br>En ce qui concerne la contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels supportés par les enveloppes de gestion et leurs gérants, on retiendra les critères suivants :<br>· Risques réglementaires :<br>o Nouveaux types d'opérations : toute opération d'un nouveau type ou sur un nouveau marché sans vérification préalable |

|                             |   |   |
|-----------------------------|---|---|
|                             | <p>o Mesures : performances, volatilité historique, ratio de sharpe2, M2 ou bien ratio d'information, selon les classes d'actifs.</p> <p>Dispositions relatives à la prise en compte des risques de durabilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etablissement d'un score ESG pour les OPC et mandats classés article 8 ou 9 en vertu du règlement SFDR mesuré à chaque fin d'année et mise en œuvre d'un suivi de ce dernier</li> </ul>   | <p>o Dépassements de ratios financiers et extra-financiers avérés.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques opérationnels : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Ouvertures de comptes titres ou espèces sans accord opérationnel.</li> <li>o Saisie tardive : toute transaction saisie après la date d'opération (sauf US ou primaire); non- respect des cut off OPC.</li> <li>o O.S.T : Toute position vendue, alors que celle-ci est bloquée pour cause de participation à une O.S.T.</li> <li>o Toute opération effectuée qui entraîne un découvert titre en date de règlement.</li> </ul> </li> <li>• Risques fiscaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Incident fiscal généré par une méconnaissance de la réglementation ou bien de la fiscalité locale.</li> </ul> </li> <li>• Risques de durabilité : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Respect des process extra-financier</li> <li>o Respect des critères extra-financiers prévus dans les stratégies d'investissement le cas échéant, des fonds et des mandats.</li> </ul> </li> </ul> <p>Cette information devra comporter une analyse détaillée pour chaque gérant ou fonds à fréquence au moins annuelle</p> |
| Dirigeants                  | <p>Les critères d'attribution de bonus pour les dirigeants (présentés ci-dessous) s'apprécient sur la durée, il s'agit à la fois des performances de l'année et de leur tendance d'évolution à moyen terme, notamment pour ce qui relève de la satisfaction des clients, de la performance des produits et de l'amélioration des services fournis à la clientèle. Les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du bénéfice d'exploitation ;</li> <li>• Réalisation d'objectifs stratégiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>o croissance des actifs ;</li> <li>o parts de marché ;</li> <li>o amélioration du mix produit ;</li> <li>o diversification produits ;</li> <li>o diversifications géographique...</li> </ul> </li> <li>• Respect des valeurs du groupe</li> <li>• Critères RSE</li> <li>• Image, notoriété...</li> </ul> | <p>Evaluation ad hoc (360 ou autre)</p> <p>Ces critères sont ceux repris dans le rapport RSE à savoir les quatre piliers Social, Gouvernance, Environnement et Sociétal.</p>  |
| Resp. fonctions de contrôle | <p>Sur le plan quantitatif, l'approche par les KRI (Key Risk Indicators) pourra être retenue, fondés sur des objectifs propres, indépendant des métiers qu'ils contrôlent.</p>  | <p>Les critères retenus sont sous l'angle des risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.</p>  |
| Les commerciaux             | <p>Collecte ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Evolution du chiffre d'affaires ;</li> <li>• Taux de pénétration ;</li> <li>• Réussites de campagne ;</li> <li>• Nouveaux clients...</li> </ul>  |   |

## Modalités de versement

|  |  |
|--|--|
| Part de rémunération variable versée en numéraire et en instruments financiers | <p>Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.</p> <p>Pour les autres :</p> <p>Une part (60%) est versée immédiatement en cash et en instruments, selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 50% de la rémunération variable est versée en numéraire en année 0 (à la fin du premier trimestre par exemple) sur la base des résultats de l'année précédente ;</li> <li>• 10% est alloué sous forme « d'instrument ». La période de rétention est fixée à six mois (déblocage donc à la fin du troisième trimestre)</li> </ul> |
| Proportion de rémunération variable reportée                                   | <p>Les 40% restant seront versés sous forme d'instrument, et libérés par tranches égales, au cours des trois années suivantes, sans période de rétention. Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes (notion de malus).</p> <p>Le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu par le régulateur</p>  |
| Durée de report  | 3 ans.   |
| Politique de rétention / restitution (claw back)                               | <p>La durée de rétention des instruments versés en année 0 est fixée à six mois.</p> <p>Il n'existe pas de durée de rétention pour les instruments versés au cours des trois années suivantes.</p>   |

|       |   |
|-------|---|
| Malus | <p>Le malus résulte d'un ajustement au risque explicite a posteriori.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La répartition faite en « Année 0 » sur la base des résultats de l'année écoulée peut être modifiée ex post en Année 1, 2 et 3 si les des résultats obtenus viennent effacer tout ou partie des performances observées en Année 0.</li> <li>• La méthode retenue consiste à mesurer les performances du fonds sur les deux années, puis les trois et quatre années écoulées de la période de report en utilisant la même méthode que celle appliquée à la première année.</li> <li>• Le malus dépendra alors de l'évolution du classement (changement de quantile) par rapport à la situation initiale, au sein de l'univers concurrentiel.</li> <li>• Un malus sera par ailleurs appliqué dans les cas suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Comportement frauduleux ou erreur grave ;</li> <li>o Non- respect des limites de risques ;</li> <li>o Non-respect des process ;</li> <li>o Départ de la personne.</li> </ul> </li> </ul> <p>Le principe d'un ajustement ex post à la hausse (notion de bonus) est exclu.</p> |
|-------|---|

## Instruments

La part non versée en numéraire est versée sous forme d'« instruments ». Ces instruments varient selon les catégories de personnel et permettent de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties (OPC, SGP et preneurs de risques) :

### ✓ Instruments pour les preneurs de risques et personnels assimilés

Les instruments doivent refléter l'évolution du (ou des) OPC(s) gérés ou, plus largement, l'évolution de la classe d'actif à laquelle il appartient. Pour les preneurs de risques (et assimilés), la part versée en instrument sera ainsi constituée d'une provision d'un montant indexé sur l'alpha moyen pondéré par les encours des fonds du panier déterminé. Dans tous les cas, le montant de ces enveloppes évolue donc à la hausse ou à la baisse en fonction des performances relatives des fonds.

### ✓ Instruments pour les dirigeants et autres personnels assimilés

Pour les autres catégories de personnel, les instruments seront constitués de provisions dont le montant sera indexé sur un panier global.

## Un plan d'incitation Long Terme

C'est un plan de rémunération variable à 3 ans qui peut permettre de reconnaître, via l'octroi d'un certain nombre de « Phantom stock », pour les cadres identifiés, la performance long terme de ces bénéficiaires, qui, « du fait de leurs responsabilités, contribuent de manière directe au développement de la valeur du groupe et à ses résultats sur le moyen/long terme ». Les Phantom Stocks sont des actions virtuelles miroirs de la valeur réelle de l'action de la société. Elles donnent aux attributaires l'opportunité de bénéficier de l'appréciation des actions de leur société, sans pour autant en devenir, à aucun moment, actionnaire.

## Partie quantitative :

Au titre de l'exercice 2022, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 14 616 399 euros, hors charges patronales. Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2022 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 389 933 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 0 euros.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2022, 2 171 123 euros concernaient les « cadres Supérieurs » (soit 9 personnes au 31 décembre 2022), 3 397 173 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 27 personnes au 31 décembre 2022).

## Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

Ofi Invest Dynamique Monde M n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'Ofi Invest Dynamique Monde M ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

# **Ofi Invest Dynamique Monde M**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
OFI Invest Asset Management

22 Rue Vernier  
75017 Paris

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 29 septembre 2023



Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
www.deloitte.fr

Adresse postale :  
TSA 20303  
92030 La Défense Cedex

# Ofi Invest Dynamique Monde M

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
OFI Invest Asset Management

22 Rue Vernier  
75017 Paris

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 septembre 2023

---

Aux porteurs de parts du FCP Ofi Invest Dynamique Monde M,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Ofi Invest Dynamique Monde M constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

**Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 09 janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes  
Deloitte & Associés

  


Olivier GALIENNE

## Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

### BILAN ACTIF

|  | 29/09/2023              | 30/09/2022              |
|--|-------------------------|-------------------------|
| <b>Immobilisations nettes</b>  | -                       | -                       |
| <b>Dépôts</b>  | -                       | -                       |
| <b>Instruments financiers</b>  | <b>1 306 149 327,84</b> | <b>1 037 143 352,30</b> |
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>   | <b>444 422 328,77</b>   | <b>374 812 808,26</b>   |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé   | 444 422 328,77          | 374 812 808,26          |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | -                       | -                       |
| <b>Obligations et valeurs assimilées</b>   | <b>40 280 347,21</b>    | <b>37 659 590,73</b>    |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé   | 40 280 347,21           | 37 659 590,73           |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé   | -                       | -                       |
| <b>Titres de créances</b>  | <b>152 650 181,79</b>   | <b>52 976 611,56</b>    |
| Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé  | 152 650 181,79          | 52 976 611,56           |
| Titres de créances négociables   | 152 650 181,79          | 52 976 611,56           |
| Autres titres de créances  | -                       | -                       |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé  | -                       | -                       |
| <b>Organismes de placement collectif</b>   | <b>646 664 389,42</b>   | <b>552 486 097,70</b>   |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays  | 646 664 389,42          | 552 486 097,70          |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne                                  | -                       | -                       |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés         | -                       | -                       |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés | -                       | -                       |
| Autres organismes non européens  | -                       | -                       |
| <b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>  | -                       | -                       |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension   | -                       | -                       |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés   | -                       | -                       |
| Titres financiers empruntés  | -                       | -                       |
| Titres financiers donnés en pension  | -                       | -                       |
| Autres opérations temporaires  | -                       | -                       |
| <b>Contrats financiers</b>   | <b>22 132 080,65</b>    | <b>19 208 244,05</b>    |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé  | 22 132 080,65           | 19 208 244,05           |
| Autres opérations  | -                       | -                       |
| <b>Autres instruments financiers</b>   | -                       | -                       |
| <b>Créances</b>  | <b>449 069 328,68</b>   | <b>310 768 719,68</b>   |
| Opérations de change à terme de devises  | 426 976 885,40          | 296 344 063,29          |
| Autres   | 22 092 443,28           | 14 424 656,39           |
| <b>Comptes financiers</b>  | <b>27 336 368,44</b>    | <b>82 247 658,69</b>    |
| Liquidités   | 27 336 368,44           | 82 247 658,69           |
| <b>Total de l'actif</b>  | <b>1 782 555 024,96</b> | <b>1 430 159 730,67</b> |

## Bilan au 29 septembre 2023 (en euros)

### BILAN PASSIF

|  | 29/09/2023              | 30/09/2022              |
|--|-------------------------|-------------------------|
| <b>Capitaux propres</b>  |                         |                         |
| <b>Capital</b>   | <b>1 310 954 499,10</b> | <b>1 056 322 899,02</b> |
| <b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b> | -                       | -                       |
| <b>Report à nouveau (a)</b>  | -                       | -                       |
| <b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>            | <b>207 159,38</b>       | <b>36 794 196,60</b>    |
| <b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>                               | <b>13 657 437,99</b>    | <b>7 669 076,46</b>     |
| <b>Total des capitaux propres</b>                                  | <b>1 324 819 096,47</b> | <b>1 100 786 172,08</b> |
| (= Montant représentatif de l'actif net)                           |                         |                         |
| <b>Instruments financiers</b>                                      | <b>20 782 881,36</b>    | <b>19 072 990,46</b>    |
| <b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>            | -                       | -                       |
| <b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>                | -                       | -                       |
| Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension      | -                       | -                       |
| Dettes représentatives de titres financiers empruntés              | -                       | -                       |
| Autres opérations temporaires                                      | -                       | -                       |
| <b>Contrats financiers</b>   | <b>20 782 881,36</b>    | <b>19 072 990,46</b>    |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé                    | 20 782 881,36           | 19 072 990,46           |
| Autres opérations  | -                       | -                       |
| <b>Dettes</b>  | <b>428 928 369,78</b>   | <b>309 014 247,53</b>   |
| Opérations de change à terme de devises                            | 418 204 697,36          | 294 207 909,08          |
| Autres   | 10 723 672,42           | 14 806 338,45           |
| <b>Comptes financiers</b>  | <b>8 024 677,35</b>     | <b>1 286 320,60</b>     |
| Concours bancaires courants  | 8 024 677,35            | 1 286 320,60            |
| Emprunts   | -                       | -                       |
| <b>Total du passif</b>   | <b>1 782 555 024,96</b> | <b>1 430 159 730,67</b> |

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## Hors bilan (en euros)

|   | 29/09/2023              | 30/09/2022            |
|---|-------------------------|-----------------------|
| <b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>                         |                         |                       |
| <b>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</b> | <b>1 640 981 004,68</b> | <b>14 125 980,00</b>  |
| ACTIONS   | 25 991 574,97           | -                     |
| VENTE - FUTURE - EMINI RUSSEL                           | 25 991 574,97           | -                     |
| TAUX  | 1 614 989 429,71        | 14 125 980,00         |
| - FUTURE - Marche a terme ferme                         | -                       | 14 125 980,00         |
| VENTE - FUTURE - EURO-BTP                               | 768 110,00              | -                     |
| VENTE - FUTURE - US 10Y ULTRA                           | 172 493 801,65          | -                     |
| ACHAT - OPTION - SOFR 3M - PUT 94.50 - 2024-09          | 318 092 154,55          | -                     |
| ACHAT - OPTION - SOFR 3M - PUT 94.75 - 2021-09          | 1 065 408 032,99        | -                     |
| VENTE - OPTION - SOFR 3M - CALL 98.50 - 2024-06         | 58 227 330,52           | -                     |
| <b>Engagements de gré à gré</b>                         | -                       | -                     |
| <b>Autres engagements</b>                               | -                       | -                     |
| <b>AUTRES OPÉRATIONS</b>                                |                         |                       |
| <b>Engagements sur marchés réglementés ou assimilés</b> | <b>2 021 541 458,50</b> | <b>662 112 750,77</b> |
| ACTIONS   | 240 642 670,31          | 642 805 706,93        |
| - FUTURE - Marche a terme ferme                         | -                       | 642 805 706,93        |
| ACHAT - FUTURE - EURO STOXX 50                          | 28 755 360,00           | -                     |
| ACHAT - FUTURE - FTSE 100                               | 24 143 221,12           | -                     |
| ACHAT - FUTURE - S&P 500 EMINI                          | 170 364 439,20          | -                     |
| ACHAT - FUTURE - SWISS MARKET                           | 17 379 649,99           | -                     |
| TAUX  | 1 780 898 788,19        | 19 307 043,84         |
| ACHAT - FUTURE - EURO BOBL                              | 578 750,00              | -                     |
| ACHAT - FUTURE - EURO BUND                              | 1 415 040,00            | -                     |
| ACHAT - FUTURE - EURO-OAT                               | 123 200,00              | -                     |
| ACHAT - FUTURE - LONG GILT                              | 118 324 187,23          | -                     |
| ACHAT - FUTURE - US 2Y NOTE                             | 366 650 720,28          | -                     |
| ACHAT - FUTURE - US ULTRA BOND                          | 38 338 724,91           | -                     |
| - OPTION - Marche a terme conditionnel                  | -                       | 19 307 043,84         |
| ACHAT - OPTION - SOFR 3M - CALL 98.25 - 2024-06         | 67 740 528,18           | -                     |
| VENTE - OPTION - SOFR 3M - PUT 94.625 - 2024-09         | 1 187 727 637,59        | -                     |
| <b>Engagements de gré à gré</b>                         | -                       | -                     |
| <b>Autres engagements</b>                               | -                       | -                     |

## Compte de résultat (en euros)

|  | 29/09/2023           | 30/09/2022           |
|--|----------------------|----------------------|
| <b>Produits sur opérations financières</b>                             |                      |                      |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers                          | 1 227 253,44         | 99 204,76            |
| Produits sur actions et valeurs assimilées                             | 13 371 252,98        | 13 296 086,68        |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées                         | 2 507 152,88         | 563 934,11           |
| Produits sur titres de créances  | 2 867 951,01         | -11 054,84           |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers | -                    | -                    |
| Produits sur contrats financiers                                       | -                    | -                    |
| Autres produits financiers   | -                    | -                    |
| <b>Total (I)</b>   | <b>19 973 610,31</b> | <b>13 948 170,71</b> |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                              |                      |                      |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers  | -                    | -                    |
| Charges sur contrats financiers  | -                    | -                    |
| Charges sur dettes financières   | 129 383,36           | 426 745,75           |
| Autres charges financières   | 6 183,84             | 36 937,79            |
| <b>Total (II)</b>  | <b>135 567,20</b>    | <b>463 683,54</b>    |
| <b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>                    | <b>19 838 043,11</b> | <b>13 484 487,17</b> |
| Autres produits (III)  | -                    | -                    |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)                  | 6 320 738,75         | 5 997 032,18         |
| <b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>    | <b>13 517 304,36</b> | <b>7 487 454,99</b>  |
| Régularisation des revenus de l'exercice (V)                           | 140 133,63           | 181 621,47           |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)               | -                    | -                    |
| <b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>                         | <b>13 657 437,99</b> | <b>7 669 076,46</b>  |

## ANNEXE

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

### Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

### Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

#### Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

#### OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

#### Titres de créance négociables

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

**Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :**

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

**Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :**

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

**Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :**

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

## Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

## Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

## Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

## Comptabilisation des frais de transaction

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

## Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 0,50% TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

#### Description des frais de gestion indirects

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais ne dépassera pas 1,20 % TTC.

#### Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Néant

#### Affectation des sommes distribuables

##### Sommes distribuables afférentes au résultat net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

##### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi ;

#### Justification des changements de méthode ou de réglementation

Néant

#### Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

#### Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

#### Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

## Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

|  | 29/09/2023              | 30/09/2022              |
|--|-------------------------|-------------------------|
| <b>Actif net en début d'exercice</b>   | <b>1 100 786 172,08</b> | <b>1 198 843 474,88</b> |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)   | 188 365 853,21          | 143 982 999,68          |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)          | -114 610 021,65         | -108 442 142,63         |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                   | 32 501 892,28           | 49 490 251,34           |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                  | -26 001 835,43          | -22 018 701,39          |
| Plus-values réalisées sur contrats financiers                                | 88 843 627,73           | 65 962 168,14           |
| Moins-values réalisées sur contrats financiers                               | -83 668 770,54          | -86 010 803,90          |
| Frais de transaction   | -1 421 241,08           | -624 453,97             |
| Différences de change  | -4 773 405,00           | 28 977 834,62           |
| Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 123 796 235,98          | -164 056 746,66         |
| Différence d'estimation exercice N   | 215 677 106,62          |                         |
| Différence d'estimation exercice N - 1                                       | 91 880 870,64           |                         |
| Variation de la différence d'estimation des contrats financiers              | 7 483 284,53            | -12 805 163,02          |
| Différence d'estimation exercice N   | -5 932 715,96           |                         |
| Différence d'estimation exercice N - 1                                       | -13 416 000,49          |                         |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes         | -                       | -                       |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat                            | -                       | -                       |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation                    | 13 517 304,36           | 7 487 454,99            |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes   | -                       | -                       |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat                      | -                       | -                       |
| Autres éléments  | -                       | -                       |
| <b>Actif net en fin d'exercice</b>   | <b>1 324 819 096,47</b> | <b>1 100 786 172,08</b> |

## Répartition par nature juridique ou économique

| Désignation des valeurs                                 | Montant               | %            |
|---|-----------------------|--------------|
| <b>Actif</b>  |                       |              |
| <b>Obligations et valeurs assimilées</b>                | <b>40 280 347,21</b>  | <b>3,04</b>  |
| Obligations Indexées                                    | -                     | -            |
| Obligations Convertibles                                | -                     | -            |
| Titres Participatifs                                    | -                     | -            |
| Autres Obligations                                      | 40 280 347,21         | 3,04         |
| <b>Titres de créances</b>                               | <b>152 650 181,79</b> | <b>11,52</b> |
| Les titres négociables à court terme                    | 88 879 158,17         | 6,71         |
| Les titres négociables à moyen terme                    | 63 771 023,62         | 4,81         |
| <b>Passif</b>   |                       |              |
| <b>Opérations de cession sur instruments financiers</b> | -                     | -            |
| Actions et valeurs assimilées                           | -                     | -            |
| Obligations et valeurs assimilées                       | -                     | -            |
| Titres de créances                                      | -                     | -            |
| Autres  | -                     | -            |
| <b>Hors-bilan</b>                                       |                       |              |
| Taux  | 3 395 888 217,89      | 256,33       |
| Actions   | 266 634 245,28        | 20,13        |
| Crédit  | -                     | -            |
| Autres  | -                     | -            |

## Répartition par nature de taux

|  | Taux fixe      | %     | Taux variable | %    | Taux révisable   | %      | Autres        | %    |
|--|----------------|-------|---------------|------|------------------|--------|---------------|------|
| <b>Actif</b>                                 |                |       |               |      |                  |        |               |      |
| Dépôts                                       | -              | -     | -             | -    | -                | -      | -             | -    |
| Obligations et valeurs assimilées            | 39 844 506,15  | 3,01  | 435 841,06    | 0,03 | -                | -      | -             | -    |
| Titres de créances                           | 112 478 202,77 | 8,49  | 40 171 979,02 | 3,03 | -                | -      | -             | -    |
| Opérations temporaires sur titres financiers | -              | -     | -             | -    | -                | -      | -             | -    |
| Comptes financiers                           | -              | -     | -             | -    | -                | -      | 27 336 368,44 | 2,06 |
| <b>Passif</b>                                |                |       |               |      |                  |        |               |      |
| Opérations temporaires sur titres financiers | -              | -     | -             | -    | -                | -      | -             | -    |
| Comptes financiers                           | -              | -     | -             | -    | -                | -      | 8 024 677,35  | 0,61 |
| <b>Hors-bilan</b>                            |                |       |               |      |                  |        |               |      |
| Opérations de couverture                     | 173 261 911,65 | 13,08 | -             | -    | 1 441 727 518,05 | 108,82 | -             | -    |
| Autres opérations                            | 525 430 622,42 | 39,66 | -             | -    | 1 255 468 165,77 | 94,77  | -             | -    |

## Répartition par maturité résiduelle

|  | < 3 mois       | %     | [3 mois - 1 an]  | %      | [1 - 3 ans]    | %     | [3 - 5 ans]  | %    | > 5 ans        | %     |
|--|----------------|-------|------------------|--------|----------------|-------|--------------|------|----------------|-------|
| <b>Actif</b>                                 |                |       |                  |        |                |       |              |      |                |       |
| Dépôts                                       | -              | -     | -                | -      | -              | -     | -            | -    | -              | -     |
| Obligations et valeurs assimilées            | 158 866,68     | 0,01  | 228 318,96       | 0,02   | 7 367 067,23   | 0,56  | 7 723 454,93 | 0,58 | 24 802 639,41  | 1,87  |
| Titres de créances                           | 132 725 847,72 | 10,02 | 19 924 334,07    | 1,50   | -              | -     | -            | -    | -              | -     |
| Opérations temporaires sur titres financiers | -              | -     | -                | -      | -              | -     | -            | -    | -              | -     |
| Comptes financiers                           | 27 336 368,44  | 2,06  | -                | -      | -              | -     | -            | -    | -              | -     |
| <b>Passif</b>                                |                |       |                  |        |                |       |              |      |                |       |
| Opérations temporaires sur titres financiers | -              | -     | -                | -      | -              | -     | -            | -    | -              | -     |
| Comptes financiers                           | 8 024 677,35   | 0,61  | -                | -      | -              | -     | -            | -    | -              | -     |
| <b>Hors-bilan</b>                            |                |       |                  |        |                |       |              |      |                |       |
| Opérations de couverture                     | -              | -     | 1 441 727 518,05 | 108,82 | -              | -     | -            | -    | 173 261 911,65 | 13,08 |
| Autres opérations                            | -              | -     | 1 255 468 165,77 | 94,77  | 366 650 720,28 | 27,68 | 578 750,00   | 0,04 | 158 201 152,14 | 11,94 |

## Répartition par devise

|  | USD            | %     | NOK           | %    | CHF           | %    | Autres        | %    |
|--|----------------|-------|---------------|------|---------------|------|---------------|------|
| <b>Actif</b>                                     |                |       |               |      |               |      |               |      |
| Dépôts   | -              | -     | -             | -    | -             | -    | -             | -    |
| Actions et valeurs assimilées                    | -              | -     | 28 438,73     | 0,00 | 3 173 244,72  | 0,24 | 8 229 027,78  | 0,62 |
| Obligations et valeurs assimilées                | -              | -     | -             | -    | -             | -    | -             | -    |
| Titres de créances                               | -              | -     | -             | -    | -             | -    | -             | -    |
| OPC  | -              | -     | -             | -    | -             | -    | -             | -    |
| Opérations temporaires sur titres financiers     | -              | -     | -             | -    | -             | -    | -             | -    |
| Créances   | 210 843 860,08 | 15,91 | 51 608 639,07 | 3,90 | 17 767 101,68 | 1,34 | 67 678 314,46 | 5,11 |
| Comptes financiers                               | -              | -     | -             | -    | -             | -    | 3 086 513,34  | 0,23 |
| <b>Passif</b>                                    |                |       |               |      |               |      |               |      |
| Opérations de cession sur instruments financiers | -              | -     | -             | -    | -             | -    | -             | -    |
| Opérations temporaires sur titres financiers     | -              | -     | -             | -    | -             | -    | -             | -    |
| Dettes   | 66 203 813,01  | 5,00  | 17 244 075,91 | 1,30 | 13 751 492,46 | 1,04 | -             | -    |
| Comptes financiers                               | 8 002 660,05   | 0,60  | 139,78        | 0,00 | 19 281,41     | 0,00 | 2 596,11      | 0,00 |

## Répartition par devise (suite)

|                          | USD              | %      | NOK | % | CHF           | %    | Autres         | %     |
|--------------------------|------------------|--------|-----|---|---------------|------|----------------|-------|
| <b>Hors-bilan</b>        |                  |        |     |   |               |      |                |       |
| Opérations de couverture | 1 640 212 894,67 | 123,81 | -   | - | -             | -    | -              | -     |
| Autres opérations        | 1 830 822 050,16 | 138,19 | -   | - | 17 379 649,99 | 1,31 | 142 467 408,35 | 10,75 |

## Débiteurs et créditeurs divers

|   | 29/09/2023             |
|---|------------------------|
| <b>Créances</b>                               |                        |
| Achat à terme de devises                      | 330 438 897,02         |
| Contrepartie vente à terme de devises         | 96 537 988,38          |
| Dépôt de garantie sur les marchés à terme     | 20 469 930,37          |
| Collatéral espèces versé                      | 1 370 000,00           |
| Coupons à recevoir                            | 252 512,91             |
| <b>Total créances</b>                         | <b>449 069 328,68</b>  |
| <b>Dettes</b>                                 |                        |
| Vente à terme de devises                      | -97 199 381,38         |
| Contrepartie achat à terme de devises         | -321 005 315,98        |
| Provision pour frais de gestion fixes à payer | -517 231,01            |
| Collatéral espèces reçu                       | -10 160 000,00         |
| Provision commission de mouvement             | -46 441,41             |
| <b>Total dettes</b>                           | <b>-428 928 369,78</b> |
| <b>Total</b>                                  | <b>20 140 958,90</b>   |

## Souscriptions rachats

|                 |              |
|-----------------|--------------|
| Parts émises    | 178 157,2397 |
| Parts rachetées | 107 219,1843 |

## Commissions

|  |      |
|--|------|
| Montant des commissions de souscription acquises | 0,00 |
| Montant des commissions de rachat acquises       | 0,00 |

## Frais de gestion

|   |      |
|---|------|
| Pourcentage de frais de gestion fixes       | 0,50 |
| Commission de performance (frais variables) | -    |
| Rétrocession de frais de gestion            | -    |

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

## Autres informations

| Code | Nom | Quantité | Cours | Valeur actuelle (en euros) |
|------|-----|----------|-------|----------------------------|
|------|-----|----------|-------|----------------------------|

### Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

Néant

### Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

#### Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan

Néant

#### Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine

Néant

### Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités

|              |  |            |              |                       |
|--------------|--|------------|--------------|-----------------------|
| FRO007017488 | OFI INVEST ACTIONS AMÉRIQUE I            | 384 300,00 | 587,22       | 225 668 646,00        |
| FRO000291528 | OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA D           | 33 480,00  | 323,34       | 10 825 423,20         |
| FRO007478052 | OFI INVEST ASIE                          | 26 760,00  | 234,93       | 6 286 726,80          |
| FRO010645325 | OFI INVEST ESG ALPHA YIELD I             | 25,40      | 1 406 170,50 | 35 716 730,70         |
| FRO007085386 | OFI INVEST ESG CRÉDIT EUROPE IC          | 24 417,00  | 1 325,83     | 32 372 791,11         |
| FRO010730630 | OFI INVEST INFLATION EURO R              | 694,21     | 1 443,36     | 1 001 994,95          |
| FRO010247072 | OFI INVEST ISR ACTIONS JAPON I           | 1 910,00   | 19 164,32    | 36 603 851,20         |
| FRO011024249 | OFI INVEST ISR CRÉDIT BONDS EURO I       | 1 072,74   | 1 278,01     | 1 370 972,45          |
| FRO01400A357 | OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO R         | 61 918,00  | 107,16       | 6 635 132,88          |
| FRO010838607 | OFI INVEST ISR SMALL & MID CAPS EURO I   | 746,00     | 20 478,56    | 15 277 005,76         |
| FRO010969550 | OFI INVEST YIELD CURVE ABSOLUTE RETURN R | 986,00     | 1 063,65     | 1 048 758,90          |
|              | <i>Sous-total</i>                        |            |              | <i>372 808 033,95</i> |

## Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

|                       | Date | Montant total | Montant unitaire | Crédits d'impôt totaux | Crédit d'impôt unitaire |
|-----------------------|------|---------------|------------------|------------------------|-------------------------|
| <b>Total acomptes</b> |      | -             | -                | -                      | -                       |

## Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

|                       | Date | Montant total | Montant unitaire |
|-----------------------|------|---------------|------------------|
| <b>Total acomptes</b> |      | -             | -                |

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

|   | 29/09/2023           | 30/09/2022          |
|---|----------------------|---------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>  |                      |                     |
| Report à nouveau  | -                    | -                   |
| Résultat  | 13 657 437,99        | 7 669 076,46        |
| <b>Total</b>  | <b>13 657 437,99</b> | <b>7 669 076,46</b> |
| <b>Affectation</b>  |                      |                     |
| Distribution  | -                    | -                   |
| Report à nouveau de l'exercice  | -                    | -                   |
| Capitalisation  | 13 657 437,99        | 7 669 076,46        |
| <b>Total</b>  | <b>13 657 437,99</b> | <b>7 669 076,46</b> |
| <b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                      |                     |
| Nombre d'actions ou parts   | -                    | -                   |
| Distribution unitaire   | -                    | -                   |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat                         | -                    | -                   |

## Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

|   | 29/09/2023        | 30/09/2022           |
|---|-------------------|----------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>  |                   |                      |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées                       | -                 | -                    |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice                                     | 207 159,38        | 36 794 196,60        |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice                 | -                 | -                    |
| <b>Total</b>  | <b>207 159,38</b> | <b>36 794 196,60</b> |
| <b>Affectation</b>  |                   |                      |
| Distribution  | -                 | -                    |
| Plus et moins-values nettes non distribuées                                   | -                 | -                    |
| Capitalisation  | 207 159,38        | 36 794 196,60        |
| <b>Total</b>  | <b>207 159,38</b> | <b>36 794 196,60</b> |
| <b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                   |                      |
| Nombre d'actions ou parts   | -                 | -                    |
| Distribution unitaire   | -                 | -                    |

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

|   | 29/09/2023       | 30/09/2022       | 30/09/2021       | 30/09/2020     | 30/09/2019       |
|---|------------------|------------------|------------------|----------------|------------------|
| <b>Actif net</b>  |                  |                  |                  |                |                  |
| en EUR  | 1 324 819 096,47 | 1 100 786 172,08 | 1 198 843 474,88 | 998 344 956,74 | 1 014 256 585,21 |
| <b>Nombre de titres</b>   |                  |                  |                  |                |                  |
| Parts   | 1 218 370,9790   | 1 147 432,9236   | 1 112 730,1068   | 1 153 911,2604 | 1 139 580,2133   |
| <b>Valeur liquidative unitaire</b>  |                  |                  |                  |                |                  |
| en EUR  | 1 087,36         | 959,34           | 1 077,38         | 865,18         | 890,02           |
| <b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b> |                  |                  |                  |                |                  |
| en EUR  | -                | -                | -                | -              | -                |
| <b>Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)</b>                    |                  |                  |                  |                |                  |
| en EUR  | -                | -                | -                | -              | -                |
| <b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>             |                  |                  |                  |                |                  |
| en EUR  | -                | -                | -                | -              | -                |
| <b>Capitalisation unitaire</b>  |                  |                  |                  |                |                  |
| en EUR  | 11,37            | 38,75            | 87,99            | -2,12          | 22,78            |

## Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023

| Désignation des valeurs                        | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière      | % Actif Net  |
|--|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| <b>Dépôts</b>                                  |        |                     | -                     | -            |
| <b>Instruments financiers</b>                  |        |                     |                       |              |
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>           |        |                     | <b>444 422 328,77</b> | <b>33,55</b> |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé |        |                     | 444 422 328,77        | 33,55        |
| A.P. MOELLER-MAERSK B                          | DKK    | 6,00                | 10 246,75             | 0,00         |
| ABB LTD-NOM                                    | CHF    | 488,00              | 16 526,15             | 0,00         |
| ADYEN BV                                       | EUR    | 2 256,00            | 1 592 059,20          | 0,12         |
| AIR LIQUIDE                                    | EUR    | 56 960,00           | 9 104 486,40          | 0,69         |
| AIRBUS BR BEARER SHS                           | EUR    | 58 651,00           | 7 447 503,98          | 0,56         |
| AIXTRON  | EUR    | 370,00              | 12 883,40             | 0,00         |
| ALLIANZ SE-NOM                                 | EUR    | 46 518,00           | 10 499 112,60         | 0,79         |
| AMADEUS IT GROUP SA                            | EUR    | 37 855,00           | 2 168 334,40          | 0,16         |
| ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV                     | EUR    | 62 026,00           | 3 256 985,26          | 0,25         |
| ARCADIS NV                                     | EUR    | 11 780,00           | 501 828,00            | 0,04         |
| ARCELORMITTAL SA                               | EUR    | 47 465,00           | 1 128 480,38          | 0,09         |
| ASM INTERNATIONAL NV                           | EUR    | 24,00               | 9 540,00              | 0,00         |
| ASML HOLDING N.V.                              | EUR    | 37 850,00           | 21 161 935,00         | 1,60         |
| ASSICURAZIONI GENERALI                         | EUR    | 98 653,00           | 1 910 415,35          | 0,14         |
| ATLAS COPCO AB                                 | SEK    | 934,00              | 11 956,66             | 0,00         |
| AUTOSTORE HOLDINGS LTD                         | NOK    | 4 133,00            | 5 552,37              | 0,00         |
| AXA SA   | EUR    | 302 293,00          | 8 518 616,74          | 0,64         |
| BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA                   | EUR    | 932 941,00          | 7 192 975,11          | 0,54         |
| BANCO SANTANDER SA                             | EUR    | 1 800 090,00        | 6 513 625,67          | 0,49         |
| BAYERISCHE MOTORENWERKE                        | EUR    | 9 948,00            | 958 788,24            | 0,07         |
| BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES NV BESI            | EUR    | 107,00              | 9 951,00              | 0,00         |
| BEIERSDORF                                     | EUR    | 28 441,00           | 3 474 068,15          | 0,26         |
| BNP PARIBAS                                    | EUR    | 146 651,00          | 8 862 119,93          | 0,67         |
| BRENNTAG AG                                    | EUR    | 34 193,00           | 2 512 501,64          | 0,19         |
| CAIXABANK                                      | EUR    | 848 146,00          | 3 211 080,76          | 0,24         |
| CAP GEMINI SE                                  | EUR    | 42 282,00           | 7 010 355,60          | 0,53         |
| CARLSBERG B                                    | DKK    | 10 366,00           | 1 239 138,04          | 0,09         |
| CELLNEX TELECOM S.A.                           | EUR    | 65 305,00           | 2 153 105,85          | 0,16         |
| CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SA    | EUR    | 195 010,00          | 5 668 940,70          | 0,43         |
| COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN SA                   | EUR    | 104 874,00          | 5 965 233,12          | 0,45         |
| CORPORACION ACCIONA ENERGIAS RENOVABLES SA     | EUR    | 426,00              | 10 394,40             | 0,00         |
| DAIMLER TRUCK HOLDING AG                       | EUR    | 73 551,00           | 2 413 943,82          | 0,18         |
| DANONE SA                                      | EUR    | 95 774,00           | 5 005 149,24          | 0,38         |
| DASSAULT AVIATION SA                           | EUR    | 93,00               | 16 591,20             | 0,00         |
| DASSAULT SYSTEMES SE                           | EUR    | 367,00              | 12 953,27             | 0,00         |
| DEUTSCHE BOERSE AG                             | EUR    | 8 078,00            | 1 322 368,60          | 0,10         |
| DEUTSCHE LUFTHANSA NOM                         | EUR    | 97 094,00           | 728 787,56            | 0,06         |
| DEUTSCHE POST AG-NOM                           | EUR    | 42 037,00           | 1 619 895,80          | 0,12         |
| DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM                        | EUR    | 293 566,00          | 5 832 569,29          | 0,44         |
| DSV A/S  | DKK    | 75,00               | 13 266,06             | 0,00         |

## Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

| Désignation des valeurs              | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière | % Actif Net |
|--------------------------------------|--------|---------------------|------------------|-------------|
| E.ON SE                              | EUR    | 574 888,00          | 6 438 745,60     | 0,49        |
| EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL           | EUR    | 661 901,00          | 2 605 242,34     | 0,20        |
| EDP RENOVAVEIS                       | EUR    | 529,00              | 8 207,44         | 0,00        |
| EIFFAGE                              | EUR    | 21 909,00           | 1 972 686,36     | 0,15        |
| ELIA GROUP SA                        | EUR    | 114,00              | 10 562,10        | 0,00        |
| ENDESA                               | EUR    | 716,00              | 13 800,90        | 0,00        |
| ENEL SPA                             | EUR    | 1 436 628,00        | 8 361 174,96     | 0,63        |
| ENGIE SA                             | EUR    | 424 271,00          | 6 164 657,63     | 0,47        |
| ENI SPA                              | EUR    | 238 591,00          | 3 639 944,30     | 0,27        |
| EQUINOR ASA                          | NOK    | 341,00              | 10 628,63        | 0,00        |
| ESSILOR LUXOTTICA SA                 | EUR    | 40 504,00           | 6 689 640,64     | 0,50        |
| EVONIK INDUSTRIES AG                 | EUR    | 95 253,00           | 1 650 258,23     | 0,12        |
| FRESENIUS SE & CO KGAA               | EUR    | 88 024,00           | 2 593 187,04     | 0,20        |
| GALP ENERGIA SGPS SA-B               | EUR    | 911,00              | 12 790,44        | 0,00        |
| GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ            | EUR    | 111,00              | 12 931,50        | 0,00        |
| HENSOLDT AG                          | EUR    | 400,00              | 11 176,00        | 0,00        |
| HERMES INTERNATIONAL                 | EUR    | 2 076,00            | 3 591 064,80     | 0,27        |
| HEXAGON AB                           | SEK    | 1 205,00            | 9 782,47         | 0,00        |
| IBERDROLA SA                         | EUR    | 264 814,00          | 2 805 704,33     | 0,21        |
| IMI PLC                              | GBP    | 687,00              | 12 466,43        | 0,00        |
| INDITEX                              | EUR    | 197 209,00          | 6 959 505,61     | 0,53        |
| INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM         | EUR    | 178 260,00          | 5 589 342,30     | 0,42        |
| ING GROUP NV                         | EUR    | 674 958,00          | 8 470 722,90     | 0,64        |
| ITALGAS SPA                          | EUR    | 2 535,00            | 12 299,82        | 0,00        |
| KBC GROUPE                           | EUR    | 50 955,00           | 3 013 478,70     | 0,23        |
| KERING                               | EUR    | 2 565,00            | 1 107 823,50     | 0,08        |
| KERRY GROUP A                        | EUR    | 18 459,00           | 1 444 805,68     | 0,11        |
| KION GROUP                           | EUR    | 236,00              | 8 588,04         | 0,00        |
| KONGSBERG GRUPPEN ASA                | NOK    | 313,00              | 12 257,73        | 0,00        |
| KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE           | EUR    | 129 882,00          | 3 704 234,64     | 0,28        |
| KONINKLIJKE KPN NV                   | EUR    | 789 768,00          | 2 463 286,39     | 0,19        |
| LEG IMMOBILIEN SE                    | EUR    | 13 753,00           | 898 621,02       | 0,07        |
| LEONARDO AZIONE POST RAGGRUPPAMENTO  | EUR    | 1 196,00            | 16 337,36        | 0,00        |
| LOREAL SA                            | EUR    | 27 274,00           | 10 724 136,80    | 0,81        |
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE  | EUR    | 31 299,00           | 22 422 603,60    | 1,69        |
| MERCEDES BENZ GROUP AG               | EUR    | 92 549,00           | 6 098 053,61     | 0,46        |
| MERCK KGAA                           | EUR    | 20 843,00           | 3 296 320,45     | 0,25        |
| MTU AERO ENGINES HLDG AG             | EUR    | 18 443,00           | 3 167 585,25     | 0,24        |
| MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM | EUR    | 29 819,00           | 11 006 192,90    | 0,83        |
| NESTE CORPORATION                    | EUR    | 91 172,00           | 2 929 356,36     | 0,22        |
| NIBE INDUSTRIER AB B                 | SEK    | 1 024,00            | 6 391,93         | 0,00        |
| NOKIA OYJ                            | EUR    | 727 631,00          | 2 596 187,41     | 0,20        |
| NORDEA BANK ABP                      | EUR    | 198 530,00          | 2 067 094,36     | 0,16        |
| NOVARTIS AG-NOM                      | CHF    | 32 571,00           | 3 156 718,57     | 0,24        |
| NOVO NORDISK AS                      | DKK    | 53 230,00           | 4 596 325,20     | 0,35        |

## Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

| Désignation des valeurs                            | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière     | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|----------------------|-------------|
| OMV AG   | EUR    | 195,00              | 8 837,40             | 0,00        |
| PANDORA AB   | DKK    | 23 174,00           | 2 273 581,65         | 0,17        |
| PERNOD RICARD                                      | EUR    | 18 661,00           | 2 945 638,85         | 0,22        |
| PROSUS N V   | EUR    | 88 526,00           | 2 471 645,92         | 0,19        |
| PRYSMIAN SPA                                       | EUR    | 122 076,00          | 4 657 199,40         | 0,35        |
| PUBLICIS GROUPE                                    | EUR    | 78 912,00           | 5 662 725,12         | 0,43        |
| QIAGEN NV  | EUR    | 61 160,00           | 2 340 593,20         | 0,18        |
| QINETIQ GROUP                                      | GBP    | 3 820,00            | 13 995,80            | 0,00        |
| REDEIA CORPORACION SA                              | EUR    | 981,00              | 14 612,00            | 0,00        |
| REPSOL   | EUR    | 68 262,00           | 1 062 839,34         | 0,08        |
| REXEL  | EUR    | 80 779,00           | 1 720 592,70         | 0,13        |
| SAAB B   | SEK    | 290,00              | 14 037,99            | 0,00        |
| SAFRAN   | EUR    | 15 502,00           | 2 304 217,28         | 0,17        |
| SANOFI   | EUR    | 130 869,00          | 13 280 586,12        | 1,00        |
| SAP SE   | EUR    | 120 072,00          | 14 747 243,04        | 1,11        |
| SCHNEIDER ELECTRIC SA                              | EUR    | 77 275,00           | 12 130 629,50        | 0,92        |
| SIEMENS AG-NOM                                     | EUR    | 86 506,00           | 11 735 403,96        | 0,89        |
| SIEMENS HEALTHINEERS AG                            | EUR    | 31 159,00           | 1 495 632,00         | 0,11        |
| SIGNIFY NV   | EUR    | 27 836,00           | 710 096,36           | 0,05        |
| SMITHS GROUP                                       | GBP    | 749,00              | 14 031,88            | 0,00        |
| SNAM RETE GAS                                      | EUR    | 3 147,00            | 14 001,00            | 0,00        |
| SOCIETE GENERALE A                                 | EUR    | 59 799,00           | 1 378 067,96         | 0,10        |
| SOLVAY   | EUR    | 38 019,00           | 3 986 292,15         | 0,30        |
| SPECTRIS   | GBP    | 351,00              | 13 806,92            | 0,00        |
| SPIE SA  | EUR    | 61 661,00           | 1 696 910,72         | 0,13        |
| STELLANTIS NV                                      | EUR    | 266 717,00          | 4 854 782,83         | 0,37        |
| STMICROELECTRONICS NV                              | EUR    | 124 651,00          | 5 108 821,24         | 0,39        |
| TELEFONICA SA                                      | EUR    | 588 513,00          | 2 276 368,28         | 0,17        |
| TELEPERFORMANCE SE                                 | EUR    | 8 517,00            | 1 016 929,80         | 0,08        |
| TERNA SPA  | EUR    | 2 049,00            | 14 605,27            | 0,00        |
| THALES SA  | EUR    | 34 925,00           | 4 648 517,50         | 0,35        |
| THYSSENKRUPP AG                                    | EUR    | 141 188,00          | 1 020 224,49         | 0,08        |
| TOTAL ENERGIES SE                                  | EUR    | 280 351,00          | 17 468 670,81        | 1,32        |
| UNICREDIT SPA                                      | EUR    | 423 117,00          | 9 617 449,41         | 0,73        |
| VEOLIA ENVIRONNEMENT                               | EUR    | 78 857,00           | 2 163 047,51         | 0,16        |
| VINCI SA   | EUR    | 75 979,00           | 7 979 314,58         | 0,60        |
| VONOVIA SE NAMEN AKT REIT                          | EUR    | 137 743,00          | 3 141 917,83         | 0,24        |
| WACKER CHEMIE                                      | EUR    | 87,00               | 11 801,55            | 0,00        |
| WOLTERS KLUWER CVA                                 | EUR    | 60 353,00           | 6 919 471,45         | 0,52        |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé |        |                     | -                    | -           |
| <b>Obligations et valeurs assimilées</b>           |        |                     | <b>40 280 347,21</b> | <b>3,04</b> |
| Négociées sur un marché réglementé ou assimilé     |        |                     | 40 280 347,21        | 3,04        |
| AFD 1.375% 17/09/2024                              | EUR    | 100 000,00          | 97 689,11            | 0,01        |
| BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.2% 31/10/2040           | EUR    | 108 000,00          | 69 002,22            | 0,01        |

## Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

| Désignation des valeurs                     | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière | % Actif Net |
|---|--------|---------------------|------------------|-------------|
| BPIFRANCE SACA 2.875% 25/11/2029            | EUR    | 1 600 000,00        | 1 572 432,66     | 0,12        |
| BTF 0% 25/05/2032                           | EUR    | 1 080 000,00        | 815 054,40       | 0,06        |
| BTPS 2.15% 01/03/2072                       | EUR    | 150 000,00          | 76 566,02        | 0,01        |
| BTPS 3.25% 01/03/2038                       | EUR    | 10 000,00           | 8 274,86         | 0,00        |
| BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0% 15/08/2050       | EUR    | 540 000,00          | 248 000,40       | 0,02        |
| BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 0.0% 15/02/2031     | EUR    | 1 447 047,00        | 1 186 477,25     | 0,09        |
| BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 1% 15/05/2038       | EUR    | 430 000,00          | 330 782,86       | 0,02        |
| BUONI POLIENNALI DEL TES 0.60% 01/08/2031   | EUR    | 1 170 000,00        | 874 805,69       | 0,07        |
| BUONI POLIENNALI DEL TES 2.15% 01/09/2052   | EUR    | 190 000,00          | 108 127,06       | 0,01        |
| BUONI POLIENNALI DEL TES 2.5% 01/12/2032    | EUR    | 240 000,00          | 204 775,19       | 0,02        |
| CPPIB CAPITAL INC 0.875% 06/02/2029         | EUR    | 350 000,00          | 306 466,81       | 0,02        |
| EURO STABILITY MECHANISM 2.125% 20/11/2023  | EUR    | 156 304,00          | 158 866,68       | 0,01        |
| EUROPEAN UNION 0.0% 04/10/2028              | EUR    | 380 000,00          | 322 240,00       | 0,02        |
| EUROPEAN UNION 3.25% 04/07/2034             | EUR    | 420 000,00          | 415 498,95       | 0,03        |
| FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/05/2035   | EUR    | 1 170 000,00        | 837 638,10       | 0,06        |
| FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2026   | EUR    | 1 649 000,00        | 1 518 151,85     | 0,11        |
| FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 2.5% 04/07/2044 | EUR    | 937 000,00          | 867 086,54       | 0,07        |
| FINLAND 0.05% 15/09/2028                    | EUR    | 180 000,00          | 158 046,46       | 0,01        |
| FINNISH GOVERNMENT 0.5% 15/09/2029          | EUR    | 21 000,00           | 17 949,45        | 0,00        |
| FINNISH GOVERNMENT 0.50% 15/04/2043         | EUR    | 140 000,00          | 79 639,85        | 0,01        |
| FRANCE 0% 25/11/2030                        | EUR    | 190 000,00          | 151 559,20       | 0,01        |
| FRANCE 0.5% 25/05/2040                      | EUR    | 48 955,00           | 29 612,37        | 0,00        |
| FRANCE 0.5% 25/05/2072                      | EUR    | 82 946,00           | 25 928,67        | 0,00        |
| FRANCE 0.5% 25/06/2044                      | EUR    | 706 672,00          | 378 201,05       | 0,03        |
| FRANCE 0.75% 25/05/2028                     | EUR    | 1 650 000,00        | 1 485 634,30     | 0,11        |
| FRANCE 1.5% 25/05/2031                      | EUR    | 1 575 133,00        | 1 402 591,12     | 0,11        |
| FRANCE 1.5% 25/05/2050                      | EUR    | 325 795,00          | 201 862,21       | 0,02        |
| FRANCE 1.75% 25/06/2039                     | EUR    | 187 053,00          | 145 817,43       | 0,01        |
| FRANCE 2% 25/11/2032                        | EUR    | 1 210 000,00        | 1 103 539,23     | 0,08        |
| FRANCE GOVT OF 0.75% 25/05/2053             | EUR    | 839 762,00          | 386 672,13       | 0,03        |
| FRANCE GOVT OF 2.50% 25/05/2043             | EUR    | 570 000,00          | 472 004,51       | 0,04        |
| FRENCH REPUBLIC 0.5% 25/05/2026             | EUR    | 460 000,00          | 429 584,62       | 0,03        |
| FRENCH REPUBLIC 1.25% 25/05/2036            | EUR    | 90 000,00           | 69 215,76        | 0,01        |
| FRENCH REPUBLIC 2% 25/05/2048               | EUR    | 13 849,00           | 9 948,13         | 0,00        |
| GERMANY 0% 15/08/2052                       | EUR    | 20 000,00           | 8 598,80         | 0,00        |
| IBERDROLA FINANZAS SAU 1% 07/03/2024        | EUR    | 100 000,00          | 99 360,77        | 0,01        |
| IRELAND 0.2% 15/05/2027                     | EUR    | 350 000,00          | 315 665,17       | 0,02        |
| IRISH 0.2% 18/10/2030                       | EUR    | 140 000,00          | 114 353,09       | 0,01        |
| IRISH GOVT 0.35% 18/10/2032                 | EUR    | 230 000,00          | 179 422,12       | 0,01        |
| IRISH GOVT 0.55% 22/04/2041                 | EUR    | 160 000,00          | 96 770,32        | 0,01        |
| ITALIAN REPUBLIC 0.25% 15/03/2028           | EUR    | 370 000,00          | 312 832,64       | 0,02        |
| ITALIAN REPUBLIC 0.5% 01/02/2026            | EUR    | 5 310 000,00        | 4 914 436,74     | 0,37        |
| ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/03/2037           | EUR    | 67 000,00           | 41 583,59        | 0,00        |
| ITALIAN REPUBLIC 0.95% 01/12/2031           | EUR    | 840 000,00          | 640 934,61       | 0,05        |
| ITALIAN REPUBLIC 3.8% 01/08/2028            | EUR    | 1 470 000,00        | 1 457 013,19     | 0,11        |

## Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

| Désignation des valeurs                  | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|------------------|-------------|
| ITALIAN REPUBLIC 4.0% 30/04/2035         | EUR    | 514 000,00          | 486 068,82       | 0,04        |
| ITALIAN REPUBLIC 4.45% 01/09/2043        | EUR    | 704 000,00          | 649 482,74       | 0,05        |
| KFW 0% 09/11/2028                        | EUR    | 366 000,00          | 309 390,78       | 0,02        |
| KFW 0.25% 15/09/2025                     | EUR    | 241 000,00          | 226 615,42       | 0,02        |
| KFW 0.375% 20/05/2036                    | EUR    | 254 000,00          | 173 851,17       | 0,01        |
| KFW 0.75% 15/01/2029                     | EUR    | 53 000,00           | 46 729,20        | 0,00        |
| KFW VAR 30/04/2027                       | EUR    | 491 000,00          | 435 841,06       | 0,03        |
| KINGDOM OF BELGIUM 0% 22/10/2027         | EUR    | 370 000,00          | 326 373,30       | 0,02        |
| KINGDOM OF BELGIUM 0.80% 22/06/2025      | EUR    | 290 000,00          | 278 278,60       | 0,02        |
| KINGDOM OF BELGIUM 1.25% 22/04/2033      | EUR    | 390 000,00          | 325 322,83       | 0,02        |
| KINGDOM OF BELGIUM 1.4% 22/06/2053       | EUR    | 360 000,00          | 203 284,76       | 0,02        |
| KINGDOM OF BELGIUM 1.45% 22/06/2037      | EUR    | 230 000,00          | 175 600,54       | 0,01        |
| KINGDOM OF BELGIUM 1.90% 22/06/2038      | EUR    | 80 000,00           | 63 841,36        | 0,00        |
| KINGDOM OF NETHERLANDS 0.5% 15/01/2040   | EUR    | 620 000,00          | 406 320,31       | 0,03        |
| KINGDOM OF SPAIN 0% 31/01/2028           | EUR    | 2 750 000,00        | 2 371 352,50     | 0,18        |
| KINGDOM OF SPAIN 1% 31/10/2050           | EUR    | 17 000,00           | 8 097,32         | 0,00        |
| KINGDOM OF SPAIN 1.9% 31/10/2052         | EUR    | 332 000,00          | 199 257,26       | 0,02        |
| KINGDOM OF SPAIN 2.55% 31/10/2032        | EUR    | 1 243 000,00        | 1 152 638,67     | 0,09        |
| KINGDOM OF SPAIN 3.45% 30/07/2066        | EUR    | 102 000,00          | 81 630,30        | 0,01        |
| KINGDOM OF SPAIN 3.55% 31/10/2033        | EUR    | 330 000,00          | 323 293,04       | 0,02        |
| KINGDOM OF SPAIN 3.9% 30/07/2039         | EUR    | 370 000,00          | 356 042,20       | 0,03        |
| KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2027 | EUR    | 400 000,00          | 362 576,00       | 0,03        |
| KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2052 | EUR    | 240 000,00          | 98 836,80        | 0,01        |
| NETHERLANDS GOVERNMENT 0% 15/07/2030     | EUR    | 670 000,00          | 547 088,50       | 0,04        |
| NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15/07/2029  | EUR    | 230 000,00          | 196 800,98       | 0,01        |
| NRW.BANK 0.625% 02/02/2029               | EUR    | 300 000,00          | 261 633,29       | 0,02        |
| OAT 4% 25/04/2055                        | EUR    | 160 000,00          | 165 701,70       | 0,01        |
| PORTUGAL 1% 12/04/2052                   | EUR    | 11 000,00           | 5 327,13         | 0,00        |
| REGION WALLONNE 0.375% 22/10/2031        | EUR    | 200 000,00          | 154 908,96       | 0,01        |
| REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2033       | EUR    | 490 000,00          | 405 814,98       | 0,03        |
| REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 20/02/2031        | EUR    | 610 000,00          | 478 984,20       | 0,04        |
| REPUBLIC OF AUSTRIA 0.75% 20/02/2028     | EUR    | 550 000,00          | 498 120,31       | 0,04        |
| REPUBLIC OF AUSTRIA 0.75% 20/03/2051     | EUR    | 93 000,00           | 47 611,99        | 0,00        |
| REPUBLIC OF AUSTRIA 0.85% 30/06/2120     | EUR    | 147 000,00          | 51 167,69        | 0,00        |
| REPUBLIC OF AUSTRIA 3.15% 20/06/2044     | EUR    | 110 000,00          | 103 006,96       | 0,01        |
| REPUBLIC OF BELGIUM 0.4% 22/06/2040      | EUR    | 590 000,00          | 342 929,05       | 0,03        |
| REPUBLIC OF FINLAND 0.125% 15/09/2031    | EUR    | 136 000,00          | 105 975,48       | 0,01        |
| REPUBLIC OF FINLAND 0.25% 15/09/2040     | EUR    | 80 000,00           | 46 169,84        | 0,00        |
| REPUBLIC OF ITALY 1.5% 30/04/2045        | EUR    | 1 002 000,00        | 553 343,17       | 0,04        |
| REPUBLIC OF ITALY 1.65% 01/03/2032       | EUR    | 1 210 000,00        | 971 787,96       | 0,07        |
| REPUBLIC OF ITALY 2.45% 01/09/2050       | EUR    | 182 000,00          | 113 903,58       | 0,01        |
| REPUBLIC OF PORTUGAL 0.3% 17/10/2031     | EUR    | 36 611,00           | 28 651,22        | 0,00        |
| REPUBLIC OF PORTUGAL 1.15% 11/04/2042    | EUR    | 94 843,00           | 59 695,00        | 0,00        |
| REPUBLIC OF PORTUGAL 1.95% 15/06/2029    | EUR    | 160 000,00          | 150 152,10       | 0,01        |
| REPUBLIC OF PORTUGAL 4.1% 15/02/2045     | EUR    | 8 268,00            | 8 439,03         | 0,00        |

## Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

| Désignation des valeurs   | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière      | % Actif Net  |
|---|--------|---------------------|-----------------------|--------------|
| REPUBLIC OF PORTUGAL 5.65% 15/02/2024   | EUR    | 30 000,00           | 31 269,08             | 0,00         |
| SPAIN 1% 30/07/2042   | EUR    | 724 000,00          | 418 215,67            | 0,03         |
| SPANISH GOVERNMENT 0.85% 30/07/2037   | EUR    | 1 106 000,00        | 726 210,18            | 0,05         |
| Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé  |        |                     | -                     | -            |
| <b>Titres de créances</b>   |        |                     | <b>152 650 181,79</b> | <b>11,52</b> |
| Négociés sur un marché réglementé ou assimilé   |        |                     | 152 650 181,79        | 11,52        |
| Titres de créances négociables  |        |                     | 152 650 181,79        | 11,52        |
| BANQUE FEDERATIVE ESTRCAP+0.1% 15/12/2023   | EUR    | 10 000 000,00       | 10 046 551,39         | 0,76         |
| CREDIT AGRICOLE SA ESTR+0.12% 03/10/2023  | EUR    | 10 000 000,00       | 10 092 062,71         | 0,76         |
| DANONE ZCP 22/12/2023   | EUR    | 10 000 000,00       | 9 908 745,86          | 0,75         |
| IBERDROLA INTERNATIONAL BV ZCP 22/11/2023   | EUR    | 10 000 000,00       | 9 942 153,57          | 0,75         |
| KBC BANK NV CDN 31/10/2023  | EUR    | 10 000 000,00       | 9 966 564,24          | 0,75         |
| KERING FINANCE ZCP 13/10/2023   | EUR    | 9 500 000,00        | 9 487 905,14          | 0,72         |
| KLEPIERRE SA ZCP 23/10/2023   | EUR    | 10 000 000,00       | 9 976 662,29          | 0,75         |
| LA BANQUE POSTALE ESTR+0.075% 27/11/2023  | EUR    | 10 000 000,00       | 10 005 520,56         | 0,76         |
| PROCTER AND GAMBLE ZCP 09/11/2023   | EUR    | 10 500 000,00       | 10 456 596,21         | 0,79         |
| REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS ZCP 30/11/2023  | EUR    | 9 500 000,00        | 9 437 376,15          | 0,71         |
| SANTANDER CONSUMER FIN ZCP 24/10/2023   | EUR    | 10 000 000,00       | 9 974 308,91          | 0,75         |
| SOCIETE GENERALE ESTR+0.09% 17/01/2024  | EUR    | 10 000 000,00       | 10 027 844,36         | 0,76         |
| SUMITOMO MITSUO BAN CDN 06/11/2023  | EUR    | 10 000 000,00       | 9 961 276,33          | 0,75         |
| TOYOTA MOTOR FINANCE ZCP 06/11/2023   | EUR    | 3 500 000,00        | 3 486 005,73          | 0,26         |
| UNEDIC SA ZCP 05/01/2024  | EUR    | 10 000 000,00       | 9 896 489,71          | 0,75         |
| VOLVO TREASURY AB ZCP 16/10/2023  | EUR    | 10 000 000,00       | 9 984 118,63          | 0,75         |
| Autres titres de créances   |        |                     | -                     | -            |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé   |        |                     | -                     | -            |
| <b>Organismes de placement collectif</b>  |        |                     | <b>646 664 389,42</b> | <b>48,81</b> |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays |        |                     | 646 664 389,42        | 48,81        |
| AVIVA AMERIQUE  | EUR    | 384 300,00          | 225 668 646,00        | 17,03        |
| AVIVA INVESTORS ALPHA YIELD   | EUR    | 25,40               | 35 716 730,70         | 2,70         |
| AVIVA INVESTORS EURO CREDIT BONDS   | EUR    | 1 072,74            | 1 370 972,45          | 0,10         |
| AVIVA INVESTORS JAPON   | EUR    | 1 910,00            | 36 603 851,20         | 2,76         |
| DB X TRACKERS II SICAV DB X TRACKERS II EUROZONE GOV UCITS E                                  | EUR    | 267 896,00          | 54 211 434,56         | 4,09         |
| ISHARES III PLC ISHARES CORE EUR CORP BOND UCITS ETF  | EUR    | 8 280 923,00        | 39 027 990,10         | 2,95         |
| ISHARES IV PLC MSCI USA ESG ENHANCED UCITS ETF  | EUR    | 9 184 541,00        | 67 396 161,86         | 5,09         |
| ISHARES IV PUBLIC LIMITED COMPANY UCITS ETF   | EUR    | 7 305 434,00        | 50 677 795,66         | 3,83         |
| ISHARES JP MORGAN EM LOCA GOV BOND UCITS ETF USD DIST EUR                                     | EUR    | 978 544,00          | 39 562 533,92         | 2,99         |
| ISHARES SURO HIGH YIELD CORP BOND UCITS ETF   | EUR    | 113 411,00          | 10 114 287,85         | 0,76         |
| ISHARES VII PLC - ISHARES CORE MSCI PACIFIC EX JAP ETF  | EUR    | 87 004,00           | 12 866 151,52         | 0,97         |
| OFI INVEST ACTIONS BRITANNIA D  | EUR    | 33 480,00           | 10 825 423,20         | 0,82         |
| OFI INVEST ASIE   | EUR    | 26 760,00           | 6 286 726,80          | 0,47         |
| OFI INVEST ESG CRÉDIT EUROPE IC   | EUR    | 24 417,00           | 32 372 791,11         | 2,44         |

## Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

| Désignation des valeurs  | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière    | % Actif Net |
|--|--------|---------------------|---------------------|-------------|
| OFI INVEST INFLATION EURO R  | EUR    | 694,21              | 1 001 994,95        | 0,08        |
| OFI INVEST ISR HIGH YIELD EURO R   | EUR    | 61 918,00           | 6 635 132,88        | 0,50        |
| OFI INVEST ISR SMALL & MID CAPS EURO I   | EUR    | 746,00              | 15 277 005,76       | 1,15        |
| OFI INVEST YIELD CURVE ABSOLUTE RETURN R   | EUR    | 986,00              | 1 048 758,90        | 0,08        |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne                                  |        |                     | -                   | -           |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés         |        |                     | -                   | -           |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés |        |                     | -                   | -           |
| Autres organismes non européens  |        |                     | -                   | -           |
| <b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>  |        |                     | -                   | -           |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension   |        |                     | -                   | -           |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés   |        |                     | -                   | -           |
| Titres financiers empruntés  |        |                     | -                   | -           |
| Titres financiers donnés en pension  |        |                     | -                   | -           |
| Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension  |        |                     | -                   | -           |
| Dettes représentatives de titres financiers empruntés  |        |                     | -                   | -           |
| Autres opérations temporaires  |        |                     | -                   | -           |
| <b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>  |        |                     | -                   | -           |
| <b>Contrats financiers</b>   |        |                     | <b>1 349 199,29</b> | <b>0,10</b> |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé  |        |                     | 1 349 199,29        | 0,10        |
| Appel marge CHF G1   | CHF    | 41 309,98           | 42 651,37           | 0,00        |
| Appel marge EUR G1   | EUR    | 529 650,03          | 529 650,03          | 0,04        |
| Appel marge GBP G1   | GBP    | 104 495,02          | 120 469,24          | 0,01        |
| Appel marge JPY G1   | JPY    | -1,00               | -0,01               | 0,00        |
| Appel marge USD G1   | USD    | 5 740 750,60        | 5 422 196,55        | 0,41        |
| ED/202406/C/98.25  | USD    | 7 330,00            | 432 703,66          | 0,03        |
| ED/202406/C/98.5   | USD    | -7 330,00           | -346 162,93         | -0,03       |
| EMINI RUSSE 1223   | USD    | -306,00             | 1 065 761,51        | 0,08        |
| EURO BOBL 1223   | EUR    | 5,00                | -5 050,00           | 0,00        |
| EURO BUND 1223   | EUR    | 11,00               | -1 740,00           | 0,00        |
| EURO STOXX 50 1223   | EUR    | 684,00              | -557 460,00         | -0,04       |
| EURO-BTP FU 1223   | EUR    | -7,00               | 38 880,00           | 0,00        |
| EURO-OAT FU 1223   | EUR    | 1,00                | -2 600,00           | 0,00        |
| FTSE 100 IN 1223   | GBP    | 273,00              | 328 896,70          | 0,02        |
| LONG GILT 1223   | GBP    | 1 090,00            | -449 365,92         | -0,03       |
| S&P 500 EMI 1223   | USD    | 834,00              | -7 313 005,82       | -0,55       |
| SFR/202409/P/94.5  | USD    | 3 003,00            | 1 400 454,55        | 0,11        |
| SFR/202409/P/94.63   | USD    | -15 306,00          | -8 854 710,74       | -0,67       |
| SFR/202409/P/94.75   | USD    | 12 303,00           | 8 715 230,22        | 0,66        |
| SWISS MKT I 1223   | CHF    | 153,00              | -42 651,39          | 0,00        |

## Inventaire du portefeuille au 29 septembre 2023 (suite)

| Désignation des valeurs              | Devise | Qté Nbre ou nominal | Valeur boursière        | % Actif Net   |
|--------------------------------------|--------|---------------------|-------------------------|---------------|
| US 10YR ULTRA T 1223                 | USD    | -1 637,00           | 4 035 186,82            | 0,30          |
| US 2 YR NOT 0124                     | USD    | 1 915,00            | -857 560,24             | -0,06         |
| US ULTRA BOND C 1223                 | USD    | 342,00              | -2 352 574,31           | -0,18         |
| Autres opérations                    |        |                     | -                       | -             |
| <b>Autres instruments financiers</b> |        |                     | -                       | -             |
| <b>Créances</b>                      |        |                     | <b>449 069 328,68</b>   | <b>33,90</b>  |
| <b>Dettes</b>                        |        |                     | <b>-428 928 369,78</b>  | <b>-32,38</b> |
| <b>Comptes financiers</b>            |        |                     | <b>19 311 691,09</b>    | <b>1,46</b>   |
| <b>ACTIF NET</b>                     |        |                     | <b>1 324 819 096,47</b> | <b>100,00</b> |